				9	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		CONSO. 1

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ (1) : EVS BROADCAST EQUIPMENT
.....
Forme juridique : Société Anonyme
Adresse : Rue Bois Saint Jean N° : 13..... Bte :
Code postal : 4102..... Commune : Ougrée
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de commerce de : Liège.....
Adresse Internet (2): http://www.evs.com

Numéro d'entreprise BE 0452.080.178

COMPTES CONSOLIDES communiqués à l'assemblée générale du 17 / 05 / 2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2021 au 31 / 12 / 2021

Exercice précédent du 01 / 01 /2020 au 31 / 12 / 2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~(1)

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GERANTS de l'entreprise consolidante et des REVISEURS D'ENTREPRISES ayant contrôlé les comptes consolidés

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sont joints aux présents comptes consolidés:
- le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés
- la liste complète des administrateurs et commissaires

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 113, § 2, 4°a du Code des sociétés)*
.....
.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante BE0452.080.178

Nombre total de pages déposées : **70** Numéro des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) Mention facultative.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES 6

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 7

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE 7
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL 7
ÉTAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN) 8
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 9
ÉTAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES 10
NOTES CONCERNANT LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS 11
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE 11
1.1. Identification 11
1.2. Consultation des documents sociaux 11
1.3. Objet social 11
2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS 11
2.1. Principes de préparation des états financiers 11
2.2. Conformité aux normes comptables 11
2.3. Nouvelles normes, interprétations et modifications 11
2.4. Résumé des changements dans les principes comptables 12
2.5. Principes de consolidation 12
2.6. Filiales 12
2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées 13
2.8. Résumé des jugements, hypothèses et estimations significatifs 13
2.8.1. Jugements 13
2.8.2. Hypothèses et estimations 13
2.9. Conversion des monnaies étrangères 13
2.9.1. États financiers des sociétés étrangères 13
2.9.2. Transactions en devises étrangères 13
2.9.3. Taux de change utilisés 14
2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill 14
2.11. Immobilisations incorporelles 14
2.12. Immobilisations corporelles 14
2.13. Dépréciation des actifs non financiers 15
2.14. Actifs non courants destinés à la vente 15
2.15. Stocks 15
2.16. Créances commerciales et autres créances 16
2.17. Autres actifs courants et non-courants 16
2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie 16
2.19. Actions propres 16
2.20. Intérêts de tiers 16
2.21. Prêts et emprunts portant intérêts 16
2.22. Provisions 16
2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi 16
2.24. Paiement fondé sur des actions 16
2.24.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres 17
2.25. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients 17
2.26. Contrats de location (EVS comme bailleur) 17
2.26.1. Locations-financement 17
2.26.2. Locations simples 17

2.27. Subventions publiques 17
2.27.1. Subventions publiques de l'Union européenne 17
2.27.2. Subsides en capital 17
2.28. Contrats de location (EVS comme preneur) 18
2.29. Frais de recherche et de développement 18
2.30. Coûts d'emprunt 18
2.31. Impôts sur le résultat 18
2.31.1. Impôts courants 18
2.31.2. Impôts différés 19
2.32. Instruments financiers dérivés 19
2.33. Dividendes 19
2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées 19
2.35. Résultats par action 19
3. INFORMATION SECTORIELLE 19
3.1. Généralités 19
3.2. Informations complémentaires 20
3.2.1. Informations sur les recettes par destination 20
3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par région 20
3.2.3. Informations sur les produits et les services 21
3.2.4. Informations sur les clients importants 21
3.2.5. Analyse des échéances du carnet de commandes 21
4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION 21
5. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIEES 23
5.1. Participations dans les entreprises associées 23
5.1.1. MECALEC SMD SA 23
6. PRODUITS ET CHARGES 23
6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables 23
6.2. Marge brute 23
6.3. Frais de recherche et de développement 24
6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature 24
6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi 25
6.5. Produits/(charges) financiers 27
6.6. Autres produits et charges 27
7. IMPOTS SUR LE RESULTAT 27
7.1. Charges d'impôts sur le résultat 27
7.2. Réconciliation de la charge d'impôts : 28
7.3. Impôts différés au bilan 28
8. RESULTATS PAR ACTION 29
9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES 29
10. GOODWILL 29
10.1. Axon Group 30
11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 31
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES) 32
13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME 34
14. STOCKS 34
15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES 34
15.1. Créances liées aux contrats de location-financement 35
15.2. Commandes en cours 35
16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS 36
17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 36
18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE 36
19. CAPITAUX PROPRES 36
19.1. Évolution du capital social 36

19.2. Capital social et actions propres 37
19.3. Capital autorisé 37
19.4. Plan d'intéressement du personnel 37
19.4.1. Plan de warrants 37
19.4.2. Participation bénéficiaire 38
19.5. Actions propres 38
19.6. Réserves 39
19.6.1. Réserves pour actions propres 39
19.7. Écarts de conversion 39
20. EMPRUNTS 39
20.1. Lignes de crédit 40
20.2. Dettes de location 40
20.3. Passifs découlant d'activités de financement 40
21. PROVISIONS 40
22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES 41
23. DETTES SOCIALES ET SALARIALES 41
24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES 41
24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel 41
24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes 41
24.3. Garanties bancaires 41
24.4. Garanties contractuelles 41
24.5. Garanties réelles 41
24.6. Autres garanties et éventualités 41
25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES 42
25.1. Filiales 42
25.2. Dirigeants 42
26. COMMISSAIRE 42
27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS 43
28. INSTRUMENTS FINANCIERS 43
28.1. Justes valeurs des instruments financiers 43
28.2. Risque de change 43
28.3. Risque de crédit 43
29. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 43

RAPPORT DE GESTION 2021 45

RAPPORT FINANCIER 45
1. CHIFFRES-CLES CONSOLIDES – IFRS (MILLIONS D'EUROS) 45
2. FAITS MARQUANTS 45
3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME 46
4. CHIFFRE D'AFFAIRES 46
5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 47
6. EMPLOI 47
7. RESULTATS 48
7.1. Chiffres-clés 2021 48
7.2. Commentaires sur les résultats 48
7.3. Données par action (euros) 48
8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL 48
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 48
10. GESTION DES RISQUES 49
11. INVESTISSEMENTS 49
12. CAPITAL ET FILIALES 49
13. PERSPECTIVES 2022 49

14. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 49
15. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES 50

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 51

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 51
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION 51
3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 51
3.1. Comité d'audit 51
3.2. Comité des nominations et des rémunérations 51
4. GESTION JOURNALIERE 53
4.1. Comité exécutif 53
4.2. Gestion opérationnelle des filiales 54
5. CONTROLE DE LA SOCIETE 54
5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques 54
5.2. Audit externe 54
6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2021) 54
7. ASSEMBLEES GENERALES 55
8. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES 55
9. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT 55
10. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 56

RAPPORT DE REMUNERATION 57

1. LES ADMINISTRATEURS 57
1.1. Politique de rémunération 57
1.2. Rapport de rémunérations en 2021 58
1.3. Information comparative sur l'évolution des rémunérations et de la performance de la société 58
2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF 59
2.1. Politique de rémunération 59
2.1.1. Notre vision 59
2.1.2. Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du management exécutif 59
2.2. Rapport de rémunérations en 2021 61
2.2.1. Vue d'ensemble 61
2.2.2. CEO 61
2.2.3. Autres membres du management exécutif 61
2.2.4. Warrants 62
3. PROCEDURES DE CONFLITS D'INTERETS 62

RISQUES ET INCERTITUDES 63

1. RISQUES PRIMAIRES 63
2. RISQUES SECONDAIRES 63

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES 65

RAPPORT DU COMMISSAIRE 66

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Nom	Fonction au sein de l'entreprise	Adresse	Date de nomination	Terme du mandat
Michel COUNSON	Administrateur délégué	Rue Bois Saint Jean, 18 4102 Ougrée, Belgique	17.05.2016	21.05.2024
Philippe MERCELIS	Administrateur	Sentier de l'Hayette, 12 1380 Lasne, Belgique	21.05.2019	16.05.2023
INNOCONSULT SPRL	Administrateur Représenté par Martin DE PRYCKER	De Cauwerstraat, 41 9100 Sint-Niklaas, Belgique	17.05.2016	21.05.2024
7 CAPITAL SPRL	Administrateur Représenté par Chantal De Vrieze	Drève du Méreault 24 1410 Waterloo, Belgique	16.05.2017	20.05.2025
MMBu	Administrateur Représenté par Patricia Langrand	Maurice Champeau 4 92130 ISSY LES MOULINEAUX FRANCE	16.05.2017	18.05.2021
Accompany You SPRL	Administrateur Représenté par Anne Cambier	Rue Elise, 34 1050 Ixelles, Belgique	21.05.2019	16.05.2023
The House of Value Advisory & Solutions	Administrateur Représenté par Johan Deschuyffeleer	Oudenaaksestraat(E) 7/A 1671 Elingen, Belgique	19.05.2020	21.05.2024
EY Réviseurs d'entreprises SRL	Commissaire, représenté par Marie-Laure MOREAU	Rue des Guillemins, 129/3 4000 Liège, Belgique	21.05.2019	17.05.2022

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

(milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	3	137,578	88,111
Coût des ventes	6.2	-41,764	-29,554
Bénéfice brut	**6.2**	**95,814**	**58,557**
Marge brute %		**69,6 %**	**66,5 %**
Frais de ventes et administratifs	6.4	-32,392	-27,486
Frais de recherche et de développement	6.3	-27,088	-24,004
Autres produits opérationnels	6.6	1,108	152
Autres charges opérationnelles	6.6	-114	-1,217
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-232	-352
Résultat d'exploitation (EBIT)		**37,096**	**5,650**
Marge d'exploitation (EBIT) %		**27,0 %**	**6,4 %**
Produits d'intérêts des prêts et dépôts	6.5	51	57
Charges d'intérêts	6.5	-893	-833
Autres produits/(charges) financiers nets	6.5	1,254	-860
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	193	339
Résultat avant impôts		**37,701**	**4,353**
Impôts sur le résultat	7	-2,797	2,833
Résultat net		**34,904**	**7,186**
Attribuable à :			
Intérêts de tiers			
Part du groupe		**34,904**	**7,186**

RÉSULTATS PAR ACTION *(en nombre d'actions et en euros)*	**8**	**2021**	**2020**
Nombre moyen d'actions		13,400,624	13,668,612
Nombre moyen d'actions dilué		13,587,624	13,674,232
Résultat de base – part du groupe		**2.60**	**0.53**
Résultat dilué – part du groupe [(1)]		**2.57**	**0,53**

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	2021	2020
Résultat net	**34,904**	**7,186**
Autres éléments du résultat global de la période		
Écarts de conversion monétaire	475	-491
Total des éléments recyclables	**475**	**-491**
Gains / (pertes) sur la réévaluation des obligations au titre de prestations définies, net d'impôt	-412	-78
Total des éléments non recyclables, net d'impôt	**-412**	**-78**
Total des autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt	**63**	**-569**
Total du résultat global de la période	**34,967**	**6,617**
Attribuable à :		
Intérêts de tiers		
Part du groupe	**34,967**	**6,617**

(1) Le bénéfice dilué par action comprend :

a. 187 000 bons de souscription attribués en décembre 2020, dont 159 000 sont en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action. L'échéance de ces 159 000 bons de souscription est en octobre 2026 ; et

b. 158 600 bons de souscription attribués en juin 2021 et en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au prix de l'action. L'échéance de ces 158 600 bons de souscription est en juin 2027.

Le bénéfice dilué par action ne comprend pas 138 832 bons de souscription en circulation à la fin de 2021 car ils ne sont pas susceptibles d'exercice étant donné que les prix d'exercice étaient supérieurs au prix de l'action.

ÉTAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE (BILAN)

ACTIF (milliers d'euros)	**Notes**	**31 déc. 2021**	**31 déc. 2020**
Actifs non courants :			
Goodwill	10	2,832	2,832
Autres immobilisations incorporelles	11	6,113	7,041
Terrains et constructions	12	52,673	51,662
Autres immobilisations corporelles	12	4,307	5,034
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	1,920	1,760
Autres débiteurs	15	2,408	543
Impôts différés actifs	7.3	5,933	8,725
Immobilisations financières	13	404	395
Total actifs non courants		**76,590**	**77,992**
Actifs courants :			
Stocks	14	25,951	22,579
Créances commerciales	15	38,924	30,728
Autres créances et comptes de régularisation	15	6,417	5,929
Immobilisations financières	16	201	120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	72,144	52,668
Total actifs courants		**143,637**	**112,024**
Actifs non courants comme destinés à la vente	18	**-**	**-**
Total des actifs		**220,227**	**190,016**

PASSIF (milliers d'euros)	**Notes**	**31 déc. 2021**	**31 déc. 2020**
Capitaux propres			
Capital	**19**	**8,772**	**8,772**
Réserves	19.6	170,570	149,309
Actions propres	19.5	-17,776	-17,835
Total réserves consolidées		**152,794**	**131,474**
Écarts de conversion	19.7	751	276
Capitaux propres, part du groupe		**162,317**	**140,522**
Intérêts de tiers		**-**	**-**
Total des capitaux propres		**162,317**	**140,522**
Provisions	21	1,502	1,299
Impôts différés passifs	7.3	11	1,389
Dettes financières	20	13,554	12,251
Autres dettes	6.4.1	1,825	993
Passifs non courants		**16,892**	**15,932**
Dettes financières	20	3,728	4,713
Dettes fournisseurs	22	10,497	5,775
Dettes sociales et salariales	23	10,658	7,005
Impôts à payer		2,586	2,258
Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation	22	13,549	13,811
Passifs courants		**41,018**	**33,562**
Total des passifs et capitaux propres		**220,227**	**190,016**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice net, part du groupe		**34,904**	**7,186**
Ajustements pour :			
- Autres éléments du résultat global de la période et autres produits opérationnels		-	18
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11, 12	7,015	6,658
- Réduction de valeur du goodwill	10	-	1,125
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	232	352
- Provisions	21	417	-337
- Charge d'impôts	7	2,797	-2,833
- Charges/produits d'intérêts	6.5	-412	1,636
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-193	-339
Ajustements pour les variations des éléments du fonds de roulement :			
- Stocks	14	-3,372	-3,648
- Créances commerciales	15	-10,061	8,204
- Autres créances et comptes de régularisation	15	-430	-1,206
- Dettes fournisseurs	22	4,722	-1,446
- Dettes sociales et salariales		3,653	-1,671
- Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation		-263	4,184
- Écarts de conversion		813	590
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles		*39,822*	*18,473*
Impôts sur les bénéfices reçus / (payés)	7	-1,112	686
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		**38,710**	**19,159**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-234	-53
Acquisitions d'immobilisations corporelles (terrains et construction et autres immobilisations corporelles)	12	-1,357	-2,264
Ventes d'immobilisations corporelles		-	207
Acquisitions d'entreprises		-	-10,255
Autres immobilisations financières		3	-35
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		**-1,588**	**-12,400**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements de dettes	20	-1,086	-4,590
Encaissements liés à de nouveaux emprunts	20	-	5,500
Remboursement des dettes relatives à des contrats de location-financement	20	-3,417	-3,224
Intérêts payés	6.5	-566	-1,645
Intérêts reçus	6.5	13	57
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		-	-
Dividende payé - dividende intérimaire	9	-6,701	-
Dividende payé - dividende final	9	-6,699	-
Autre allocation		-	-300
Achats (-) / ventes (+) d'actions propres	19.5	-	-7,908
Augmentation des capitaux propres		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		**-18,456**	**-12,110**
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		18,666	-5,351
Différence de change nette		810	-991
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		**52,668**	**59,010**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**72,144**	**52,668**

ÉTAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Capital	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion monétaire	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts de tiers	Total Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2020	**8,772**	**142,149**	**-9,927**	**767**	**141,761**	**-**	**141,761**
Bénéfice ou perte		7,186			7,186		7,186
Autres éléments du résultat global		-78		-491	-569		-569
Total du résultat global de la période		7,108		-491	6,617		6,617
Augmentation des capitaux propres		-			-		-
Paiements basés sur des actions		352			352		352
Opérations liés aux actions propres			-7,908		-7,908		-7,908
Dividende final							-
Dividende intérimaire							-
Autre allocation		-300			-300		-300
Solde au 31 décembre 2020	**8,772**	**149,309**	**-17,835**	**276**	**140,522**		**140,522**

(milliers d'euros)	Capital	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion monétaire	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts de tiers	Total Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2021	**8,772**	**149,309**	**-17,835**	**276**	**140,522**		**140,522**
Bénéfice ou perte		34,904			34,904		34,904
Autres éléments du résultat global		-412		475	63		63
Total du résultat global de la période		34,492		475	34,967		**34,967**
Augmentation des capitaux propres							
Paiements basés sur des actions		232			232		**232**
Opérations liés aux actions propres			59		59		**59**
Dividende final		-6,699			-6,699		**-6,699**
Dividende intérimaire		-6,701			-6,701		**-6,701**
Autre allocation		-63			-63		**-63**
Solde au 31 décembre 2021	**8,772**	**170,570**	**-17,776**	**751**	**162,317**		**162,317**

NOTES CONCERNANT LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liège Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise : BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1er avril 2022. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prévue le 17 mai 2022.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code belge des sociétés et des associations peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur belge et sur son site internet (« http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm »). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social : « le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services ».

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel (à la date d'octroi), des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.

2.3. Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les normes et interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et qui sont d'application à compter de l'exercice annuel ouvert le 1er janvier 2021. Le groupe n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes IFRS qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur.

Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2021 :

- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2.
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allégements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2020).
- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2023 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).

L'application des normes, interprétations et modifications susmentionnées n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2021

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allégements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021).
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen).

L'application des normes, interprétations et modifications susmentionnées ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

La société a toujours utilisé les mêmes principes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS. Aucune modification préjudiciable n'a été apportée à la politique comptable, à l'exception de la première application des nouvelles normes, interprétations et modifications comme décrite dans la note 2.3.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les entités qu'EVS contrôle, c'est-à-dire pour lesquelles les éléments suivants sont réunis : (a) EVS détient le pouvoir (de droit ou de fait) sur l'entité émettrice ; (b) EVS est exposée ou bénéficie de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice ; et (c) EVS a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

En général, il existe une présomption que la majorité des droits de vote donne le contrôle. Pour vérifier cette présomption et lorsqu'EVS détient moins de la majorité des droits de vote ou droits similaires d'une entité, EVS prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, dont : (a) les accords contractuels avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité, (b) les droits résultant d'autres accords contractuels, (c) les droits de vote et droits de vote potentiels d'EVS

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

En cas de changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les co-entreprises (conformément aux dispositions d'IFRS 11) ainsi que les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des co-entreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ».

Les états financiers des co-entreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Ils sont préparés à la même date de clôture que la société-mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements, hypothèses et estimations significatifs

2.8.1. Jugements

La préparation des états financiers conformément aux méthodes comptables du groupe nécessite que la direction émette des jugements, des estimations et des hypothèses, dont certaines ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

Frais de Recherche et Développement : le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, des développements de nouveaux produits et des besoins évolutifs des clients. Ainsi le groupe a-t-il conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

2.8.2. Hypothèses et estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions existantes à ces dates (ex. prix du marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est plus particulièrement d'application lors de la réalisation des tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels compléments au prix d'achat des regroupements d'entreprises du passé, la détermination de la contrepartie éventuelle, la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la position d'imposition différée ainsi que la détermination du pourcentage d'avancement des commandes en cours.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle. La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise fonctionnelle est le dollar américain et de la filiale Axon Digital Design LTD. dont la devise fonctionnelle est la livre sterling.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.9.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc. et d'Axon Digital Design LTD, les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts de conversion sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains et la filiale Axon Digital Design LTD. qui fonctionne en livres sterling, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison-mère, au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés aux autres éléments du résultat global et repris sous une rubrique distincte des capitaux propres.

2.9.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.9.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD/EUR	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2021	1.1830	1.1326
2020	1.1422	1.2271
Variation		

Taux de change GBP/EUR	Taux moyen (12 mois)	Taux de clôture au 31 décembre
2021	0.8599	0.8403
2020	0,8897	0,8990
Variation		

2.10. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le groupe, des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés au niveau du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, avec ajustement correspondant du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

Les changements résultant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, tels que la réalisation d'un objectif de résultat, ne sont pas des ajustements de période d'évaluation. Dans ce cas, les variations de la juste valeur d'une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un passif financier sont comptabilisées en bénéfice ou perte.

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des goodwills sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité (3 ans pour les logiciels, de 3 à 7 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.12. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. La valeur est diminuée des amortissements et ne fait pas l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les honoraires et les coûts d'emprunts capitalisés. Les subsides qui ont été perçus afin de financer la construction des bâtiments sont portés en déduction du coût d'acquisition (voir règles relatives aux subsides en capital).

Depuis la mise en exploitation du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement seront révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et pertes de valeur cumulés.
La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes :

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès lors que plus aucun bénéfice économique futur du bien n'est attendu. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe évalue, à chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier. Le cas échéant, ou lorsqu'un test annuel de dépréciation d'un actif est requis, le Groupe estime le montant recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.
Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. Dans l'impossibilité d'identifier de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples d'évaluation, les cours d'actions de sociétés cotées en bourse, ou d'autres indicateurs disponibles de la juste valeur.
Le Groupe fonde ses calculs de dépréciation sur les budgets/prévisions les plus récents, préparés distinctement pour chacune des UGT du Groupe auxquelles sont rattachés les actifs individuels. Ces budgets et prévisions couvrent généralement une période de cinq ans. Lorsqu'il convient de le faire, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué aux flux de trésorerie futurs projetés après la cinquième année.
Les pertes de valeur d'activités poursuivies sont comptabilisées dans l'état des profits et pertes dans des catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.
Pour les actifs autres que le goodwill, une évaluation est faite à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. Le cas échéant, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est uniquement reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été établie, hors dépréciation, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif dans les exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultats.
En ce qui concerne le goodwill, la dépréciation est établie en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur se rapportant au goodwill ne peuvent pas être reprises dans les périodes futures.

2.14. Actifs non courants destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve des conditions habituelles et coutumières pour la vente d'un tel actif (ou groupe destiné à être cédé) et que sa vente est hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'aucun amortissement.

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières premières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré ;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui intègre tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.16. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Pour les créances commerciales, EVS applique l'approche simplifiée de calcul de la dépréciation conformément à la méthode inhérente aux pertes sur créances attendues qui exige l'évaluation de la dépréciation sur la base des pertes de créances attendues sur la durée de vie. Le groupe a adopté une matrice de provisions basée sur son historique de pertes sur créances ajusté à l'aide de facteurs prospectifs spécifiques au débiteur et à l'environnement économique.

2.17. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.19. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « Actions propres » et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.20. Intérêts de tiers

Les intérêts de tiers (non contrôlant) représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.21. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.22. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur-temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.23. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à des plans de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est partiellement garanti par la compagnie d'assurance.

Cependant, la norme IAS19 assimile les plans de pension belges du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable.

La norme IAS 19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un collaborateur a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que le collaborateur a presté les services visés.

2.24. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des membres de la direction du groupe perçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de « stock-options » (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

2.24.1. Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de « stock-options » (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé sous forme de charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui échoit à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de l'octroi.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse, mais uniquement quand elles ont un effet dilutif lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires d'EVS pendant l'exercice.

2.25. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les revenus sont comptabilisés sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et du moment auquel ces obligations sont satisfaites.

Pour ce qui concerne la vente de matériel, ce type de contrat inclut généralement une seule obligation de performance. La comptabilisation des produits a lieu à un moment précis du transfert de propriété, généralement lors de la livraison du matériel.

Concernant les contrats en cours qui incluent les contrats d'une valeur de plus de 500 000 euros et d'une durée d'au moins trois mois, ces contrats représentent une seule obligation de performance. Les promesses contractuelles étant liées à la création d'un actif pour le client, le produit devrait être comptabilisé au fil du temps. Le degré d'avancement des projets est déterminé sur une base trimestrielle en fonction de l'avancement effectif du cahier des charges. Ceci résulte de conventions entre le contrôleur de gestion, le chargé de projet, le département juridique et le client.

D'autres services vendus séparément ou en combinaison avec d'autres ventes de matériel sont considérés comme une obligation de performance distincte et, lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente des équipements, le prix de transaction est attribué en fonction du prix de vente individuel relatif, qui est en général le prix distinct déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la comptabilisation des produits survient au fil du temps, le client bénéficiant et profitant simultanément des avantages fournis par le groupe.

Concernant les garanties, il s'agit pour l'essentiel de garanties de type assurance qui continueront à être comptabilisées conformément à IAS 37.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit d'en percevoir le paiement.

2.26. Contrats de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés sur le degré d'imputation au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent.

2.26.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

2.26.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de la location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.27. Subventions publiques

2.27.1. Subventions publiques de l'Union européenne

Les subventions publiques de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

2.27.2. Subsides en capital

Les subsides en capital sont comptabilisés quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsides en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.28. Contrats de location (EVS comme preneur)

Un contrat constitue ou contient un contrat de location s'il confère un droit de contrôle sur le mode d'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler le mode d'utilisation d'un actif précis pendant une période déterminée, le groupe doit évaluer si, pendant toute la période d'utilisation, il a le droit :

- d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques procurés par l'usage de l'actif ; et
- de contrôler l'utilisation de l'actif. Pour déterminer la durée du contrat de location, les éventuelles options de prolongation ou de résiliation ont été considérées comme obligatoires conformément à l'IFRS 16, en tenant compte de la probabilité que l'option soit exercée et qu'elle soit sous le contrôle du preneur.

Au début du contrat de location, le groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif.

Actifs au titre du droit d'utilisation
Le groupe comptabilise des actifs au titre du droit d'utilisation à la date de prise d'effet du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial du passif locatif moins l'amortissement et l'éventuelle dépréciation, ajusté pour tenir compte de toute réévaluation du passif locatif. Le coût initial des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du passif locatif, les coûts initiaux engagés par le preneur, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs obtenus par le preneur. L'amortissement des actifs est calculé sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte, à moins que le groupe soit suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

Dettes de location
Le passif locatif est évalué à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés. Cette valeur doit être calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est facilement déterminable. À défaut, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Pendant toute la durée du contrat, le preneur évalue le passif locatif comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur le passif locatif ;
- en réduisant la valeur comptable pour refléter le montant des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour refléter la nouvelle estimation du passif locatif ou les changements apportés au contrat de location.

Les contrats de location à court terme (d'une durée de 12 mois maximum) et les contrats de location de faible valeur (contrats de location d'actifs d'une valeur inférieure à 5 000 USD) sont comptabilisés en charge par le groupe au moment où ils sont encourus.

2.29. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des frais de développement qui se rapportent à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés pour autant que de tels actifs soient susceptibles de générer des bénéfices économiques futurs et que les critères de reconnaissance de la norme IAS 38 soient rencontrés.

Les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas remplis. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2021 ne peuvent pas être activés.

2.30. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.31. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.31.1. Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

2.31.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les co-entreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

EVS évalue également la manière dont les autorités fiscales pourraient remettre en cause certaines positions fiscales de la société et les conséquences que pourraient avoir des contrôles fiscaux. Sur la base de cette évaluation, une dette d'impôts courants ou différés est calculée conformément aux dispositions de la norme IFRIC 23.

2.32. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères et de swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères et aux variations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS.

La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires tandis que la juste valeur du swap de taux d'intérêt fait l'objet d'une évaluation par la contrepartie.
La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

2.33. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'administration ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves après leur distribution aux actionnaires.

2.34. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Afin de couvrir ce risque, EVS enregistre au bilan une provision pour couvrir les coûts probables sur deux ans liés à ces garanties techniques.

2.35. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et « stock-options » en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs se trouvant au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux. Suite à l'acquisition d'Axon, une fraction du personnel d'EVS se trouve également aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, principalement le département de recherche et développement et les équipes de production. Les produits Axon, qui constituent le pilier solution MediaInfra de la solution complète, sont intégrés au portefeuille de solutions d'EVS. La majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les autres filiales étrangères sont principalement des filiales de distribution et de représentation. Le Chief Operating Decision Maker, autrement dit le Comité

Exécutif, vérifie les résultats et les plans opérationnels, et décide de l'affectation des ressources à l'échelle de la société. Le chiffre d'affaires des produits de même nature (équipements numériques de production télévisuelle) est réalisé par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant et se caractérise par la forte intégration des activités de la société.

Par conséquent, la société est composée d'un seul segment conformément à la définition de l'IFRS 8, et le résultat net du compte de résultats consolidé du groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs non courants se situent au sein de la maison-mère belge EVS Broadcast Equipment SA.

La société ne fournit qu'un seul type de solution : technologie de vidéo en direct pour les productions audiovisuelles et les nouveaux médias, reposant sur une architecture modulaire consistante. Tel est le produit d'EVS. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. En effet, des modules identiques peuvent répondre aux besoins des différents marchés. Nos clients sont eux-mêmes souvent multi-marchés. Fournir une information par module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau géographique, nos activités sont réparties entre les régions suivantes : Asie-Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), Amérique (NALA). Cette division correspond à la découpe organisationnelle des services commerciaux et de support au sein du groupe qui opèrent à l'échelle mondiale. Une quatrième zone est dédiée aux grands événements de nature mondiale (« Locations liées aux grands événements »).

L'entreprise fournit des informations complémentaires avec une présentation des recettes par pilier du marché des « Live Service Providers » (LSP, ou fournisseurs de services en direct), des « Live Audience Business » (LAB, ou entreprises d'audience en direct) et des « Big Event Rentals » (BER, ou contrats de location relatifs aux grands événements sportifs).

Enfin, les ventes sont présentées par nature : systèmes et services.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations sur les recettes par destination

Les recettes peuvent être présentées par pilier de marché : « Live Service Provider », « Live Audience Business » et « Big Event Rentals ». La maintenance et le service après-vente sont inclus dans la solution complète proposée aux clients.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2021	2020	% 2021/2020
Live Audience Business	72 259	56,685	+27.5%
Live Service Provider	51,785	30,158	+71.7%
Big Event Rentals	13,534	1,268	+967.4%
Chiffre d'affaires total	**137,578**	**88,111**	**56,2 %**

La présentation ci-dessus comprend la dernière classification précisée par nos clients par pilier de marché pour 2020 et 2021.

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par région

Les activités sont réparties en trois régions : Asie-Pacifique (APAC), Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA) et Amériques. Hormis ces trois catégories, nous en identifions également une quatrième : « Locations liées à de grands événements » (Big Event Rentals).

Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amériques hors événements	Big event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2021	**23,077**	**63,468**	**37,499**	**13,534**	**137.578**
Évolution par rapport à 2020 (%)	**+19,6 %**	**+54,9 %**	**+41,4 %**	**+967,4 %**	**+56,2 %**
Variation par rapport à 2020 (%) à taux de change constant	**+19,6 %**	**+54,9 %**	**+30,5 %**	**+967,4 %**	**+53,0 %**
Chiffre d'affaires 2020	**19,315**	**41,002**	**26,526**	**1,268**	**88,111**

Le chiffre d'affaires réalisé sur des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) est inférieur à 5 % du chiffre d'affaires total de la période. Au cours des 12 derniers mois, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires significatif avec des clients externes (selon la définition de l'IFRS 8) dans trois pays : les États-Unis, l'Espagne et la Suisse (respectivement, 32,8 millions d'euros, 10,9 millions d'euros et 9,1 millions d'euros au cours des 12 derniers mois).

3.2.3. Informations sur les produits et les services

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : systèmes et services.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2021	2020	% 2021/2020
Systèmes	106,416	74,876	+42.1%
Services	31,162	13,236	+135,4%
Chiffre d'affaires total	**137,578**	**88,111**	**+56.2%**

Les services représentent les conseils, les installations, la gestion de projet, les formations, la maintenance et le support.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Au cours des 12 derniers mois, aucun client externe de la société ne représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires (il en allait de même pour 2020).

3.2.5. Analyse des échéances du carnet de commandes

Nous entamons l'année 2022 avec le carnet de commandes le plus élevé de l'histoire d'EVS, soit 63,9 millions d'euros (+18,6 % par rapport à l'année précédente), dont :

- 41,8 millions d'euros à comptabiliser en recettes en 2022 (+34,0 % par rapport à l'année précédente et hors locations liées à de grands événements) ;
- 9,2 millions d'euros à comptabiliser en recettes en 2022 pour les locations liées à de grands événements (contre 12,9 millions d'euros à la fin de 2020)
- 12,9 millions d'euros à comptabiliser en recettes en 2023 et au-delà (+31,6% par rapport à l'année précédente)

4. ENTREPRISES CONSOLIDEES, MISES EN EQUIVALENCE, CO-ENTREPRISES ET BUREAUX DE REPRESENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31/12/21	Méthode d'incorporation dans les comptes [1]	Fraction du capital détenue au 31/12/21 (en %) [2]	Fraction du capital détenue au 31/12/21 (en %) [2]	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Fllor 3 NJ 07004 Fairfield, USA	1996	22	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De Mexico, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC :EBM 1106152TA	2011	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-21419961503	1998	11	G	100.00	100.00	0,00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA : FR-53514021476	2009	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA : FR-83449601749	2010	18	G	100,00	100,00	0,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA : IT-03482350174	1998	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA : UK-853278896	1999	11	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF :B85200236	2007	4	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland BV Parnassungsweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	2	G	100,00	100,00	0,00

EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA : CH-21735425482	2009	0	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	13	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	4	G	100.00	100.00	0.00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	2	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Mina-Rees Stra. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE TVA : DE-289 460 223	2013	20	G	100,00	100,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	11	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Representative office Shatha Tower, Office 09, 32nd Floor, Dubai Media City, Dubaï, ÉMIRATS ARABES UNIS	2006	3	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles – Representative office 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
Axon Investments BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL817704668B01	2007	0	G	0,00	100,00	100,00
Axon Digital Design LTD 1 Forest Court, RD41 2FD Wokingham, Royaume-Uni GB642547534	1998	13	G	0,00	100,00	100,00
Axon Digital Design BV Hercules 28, 5126RK Gilze, PAYS-BAS NL802646748B01	1994	52	G	0,00	100,00	100,00
Axon Digital Design BV Representative Office Beijing 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2002	0	G	N/A	N/A	N/A
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise : BE0467 121 712	1999	29	E	49,50	49,50	0,00

(1) G : Consolidation globale, E : Mise en équivalence.
(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre, mais pour le compte de ces entreprises.
(3) Axon Holding BV a été absorbée par Axon Investments NV le 31 décembre 2021 avec effet rétroactif d'un point de vue comptable au 1er janvier 2021.

5. PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(milliers d'euros)	2021	2020
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1er janvier	**1,760**	**1 421**
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquises en cours d'année	-	-
- Résultats	193	339
- Autres	-33	-
Valeur au 31 décembre	**1,920**	**1 760**

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

La SA MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5 %, non lié directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5 %) avec un capital de 200 000 euros. L'investissement d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de 99 000 euros. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Boncelles, près de Liège, à 5 km du siège d'EVS. Le Groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de la sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. Des synergies sont possibles en R&D et dans la révision du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2021 s'est élevé à 0,3 million d'euros. EVS a représenté 13 % du chiffre d'affaires de MECALEC en 2021.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2021 s'élève à 193 000 d'euros et la quote-part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à 1 920 000 d'euros.

(milliers d'euros)	31 déc. 2021	31 déc. 2020
Actifs courants	3,395	3,964
Actifs non courants	978	80
Passifs courants	-494	-488
Passifs non courants	-	-
Actifs nets	**3,879**	**3,556**
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5 %)	**1,920**	**1 760**
Chiffre d'affaires	2,788	3,561
Résultat net	389	686
Part du résultat net de l'entreprise associée (49,5 %)	**193**	**339**
Autres	**-33**	
Valeur nette comptable de la participation	**1,920**	**1 760**

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS ne recourt pas à des mesures non définies par les normes comptables. Par contre, EVS utilise dans sa communication financière les indicateurs suivants qui ne sont pas définis par la norme IFRS :

- Bénéfice brut et marge brute ;
- Résultat d'exploitation (EBIT) et marge d'exploitation.

Ces indicateurs sont des agrégats qui résultent directement de notre présentation du compte de résultats consolidés en tant que sous-totaux. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics.

6.2. Marge brute

(milliers d'euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	137 578	88,111
Coût des ventes	-41,764	-29,554
Bénéfice brut	**95,814**	**58,557**
Marge brute %	**69,6 %**	**66,5 %**

La marge brute consolidée a atteint 69,6 % en 2021, par rapport à 66,5 % en 2020 grâce à un mix produits favorable.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 11 % pour atteindre 58,7 millions d'euros (52,9 millions en 2020). La comparaison d'un exercice à l'autre est impactée par l'acquisition d'Axon et certaines mesures liées au COVID. Une fois normalisée, cette augmentation est principalement liée à la performance globale (rémunération variable, frais de logistique…) ainsi qu'à

certaines dépenses visant à construire l'avenir, se traduisant par de nouveaux recrutements, ainsi que par un soutien à la transformation de l'entreprise Les autres recettes intègrent un bénéfice de 1,0 million d'euros attribuable à la clôture de la clause d'earn out dans le contrat d'acquisition d'Axon.

La marge d'ebit pour l'exercice 2021 s'établit à 27,0 %, soit 37 096 millions (5 650 millions en 2020).

6.3. Frais de recherche et de développement

Les dépenses en Recherche et Développement ont atteint 27,1 millions d'euros en 2021, contre 24,0 millions d'euros en 2020. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2021 ne peuvent pas être activés.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS tient compte d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros (0,5 million d'euros en 2020).

À compter de 2021, Axon NL bénéficie de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros.

Le détail des frais de R&D se présente comme suit :

(milliers d'euros)	**2021**	**2020**
Coûts de recherche et développement bruts	29,599	26,343
Avantages liés aux frais de recherche et développement	-2,511	-2,339
Charges de recherche et développement, nettes	**27,088**	**24,004**

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(milliers d'euros)	**2021**	**2020**
Matières premières et consommables utilisés	-28,746	-18,259
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	8,191	-3,519
Frais de personnel	-47,288	-40,174
- Rémunérations et salaires	-33,992	-32,785
- Charges de sécurité sociale	-7,588	-6,944
- Autres frais de personnel	-5,708	-466
Dont ceux inclus dans :		
- Le coût des ventes	-11,269	-8,601
- Les frais de ventes et administratifs	-15,585	-13,992
- Les frais de recherche et développement	-20,202	-17,230
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-232	-352
Effectif salarié moyen en ETP	547	514
Amortissements	-7,015	-6,658
Dont ceux inclus dans :		
- Les coûts des ventes	-1,764	-1,625
- Les frais de ventes et administratifs	-2,672	-2,561
- Les frais de recherche et développement	-2,579	-2,473
Reprise (+)/pertes (-) de valeur	-1,990	-1,987
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur stocks	-2,702	-2,016
- Reprise (+)/pertes (-) de valeur sur créances commerciales	712	29

(1)

6.4.1. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les salariés du secteur des fabrications métalliques (Commission paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit :

En %	Taux de primes
2007	1,00 %
2008 à 2010	1,10 %
2011	1,77 %
2012	1,87 %
2013 à 2019	1,97 %
2020	2,29 %
2021	2,29 %

Ce plan est géré par la Caisse d'assurances « Integrale ». La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

En outre, depuis le 1er janvier 2012, les membres du personnel en Belgique sont affiliés automatiquement à un second plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (frais de gestion ainsi qu'assurance décès, incapacité de travail et exonération de prime inclus) à raison de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, ces deux plans de pension étaient traités comme des plans de type « cotisations définies », les cotisations étant comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultats au moment de leur survenance.

Cependant, en date du 18 décembre 2015, le législateur belge a décidé de mettre à jour et d'apporter des précisions au sujet du rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux minimum garanti sur les cotisations versées par l'employeur et par le collaborateur était respectivement de 3,25 % et de 3,75 %. À partir de 2016, le taux a été diminué à 1,75 % et est recalculé annuellement sur base du taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. La norme IAS19 assimile les plans de pension belge du type « cotisations définies » qui garantissent un rendement minimum sur les cotisations, à des plans du type « prestations définies », puisque l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations, mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'au rendement minimum garanti applicable. Les rendements garantis par les compagnies d'assurance sont la plupart du temps inférieurs ou équivalents au taux minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe ne s'est pas couvert totalement pour son risque de rendement par le biais d'un contrat d'assurance, il convient de comptabiliser une provision. Les plans chez EVS sont financés au travers de polices d'assurance de groupe. Les contrats font l'objet d'un taux d'intérêt contractuel garanti par la compagnie d'assurance. Lorsqu'un sous-financement apparaît, ce déficit est couvert par le fonds de financement et si celui-ci s'avère insuffisant, des cotisations supplémentaires sont versées par l'employeur.

La norme IAS 19 requiert qu'une entité reconnaisse une dette quand un collaborateur a presté des services en échange d'avantages à payer dans le futur. Pour cette raison, des provisions sont constituées pour faire face aux engagements de pensions. Les obligations sont mesurées à leur valeur actualisée étant donné que ces obligations sont honorées plusieurs années après que le collaborateur a presté les services visés. Un actuaire qualifié a déterminé la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du plan à l'exception du plan multi-employeurs. Ces actifs sont conservés auprès d'une compagnie d'assurance. La méthode de la projection de l'unité de crédit a été utilisée afin de déterminer les obligations et les coûts. Des hypothèses démographiques et concernant les variables financières ont été retenues. Le résultat de ce calcul a été extrapolé au plan multi-employeurs sur base du montant des cotisations payées.

Les changements comptabilisés en 2020 à l'obligation au titre de prestations définies ainsi qu'à la juste valeur des actifs du plan se résument comme suit :

	2021			2020		
En milliers d'euros	Obligations au titre de prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	**Passif net au titre de prestations définies**	Obligations au titre de prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	**Passif net au titre de prestations définies**
Au 1er janvier	**8,670**	**-7,686**	**984**	**7,218**	**-6,535**	**683**
Coûts des services rendus	1,398	0	1,398	1,078	0	1,078
Frais administratifs		18	18		22	22
Produit ou charge d'intérêts	41	-38	3	75	-73	2
Autres	-	-	-			-
Sous-total compte de résultats	**1,439**	**-20**	**1,419**	**1,153**	**-52**	**1,102**
Paiements	-141	141	0	-167	167	0
Rendement des actifs du plan	-	-106	-106		-288	-288
Changements actuariels (hypothèses), dont :						
des changements des hypothèses démographiques	-	-	- 0			0
des changements des hypothèses financières	-1,172		-1,172	784		784
des ajustements d'expérience	1,791	-69	1,722	-318		-318
Sous-total autres éléments du résultat global	**619**	**-69**	**550**	**466**	**-288**	**178**
Contributions de l'employeur	-	-1,128	-1,128		-978	-978
Au 31 décembre	**10,587**	**-8,762**	**1,825**	**8,670**	**-7,686**	**984**

La juste valeur des actifs du plan est entièrement investie en contrats d'assurance.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des obligations des plans de pension du groupe sont reprises ci-dessous :

En %	**2021**	**2020**
Taux d'actualisation	1,15 %	0,47 %
Augmentation salariale future (y compris indexation)	2,10 %	1,90 %

Le tableau ci-dessous résume l'analyse de sensibilité au 31 décembre pour des hypothèses significatives. Les montants ci-dessous indiquent l'impact sur le montant de l'obligation au titre de prestations définies.

(milliers d'euros)	**2021**
Taux d'actualisation	
0,25 % de diminution	451
0,25 % d'augmentation	-408
Augmentation salariale future	
0,25 % de diminution	-140
0,25 % d'augmentation	147

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre de prestations définies suite à une modification raisonnable dans une hypothèse-clé à la fin de la période de reporting, les autres hypothèses restant inchangées.

Cela pourrait ne pas être représentatif d'une modification réelle de l'obligation, car il est peu probable que des modifications dans les hypothèses se passent de manière indépendante aux autres variables.

Les cotisations attendues pour la prochaine période de reporting s'élèvent à 744 milliers d'euros. La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre de prestations définies est de 19 ans.

Les paiements futurs attendus des actifs du plan nécessaires pour éteindre l'obligation peuvent se résumer comme suit :

(milliers d'euros)	2021
Endéans 12 mois	57
Entre 2 et 5 ans	199
Entre 5 et 10 ans	1,808
Total des paiements futurs attendus	**2,064**

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé au personnel.

6.5. Produits/(charges) financiers

(milliers d'euros)	2021	2020
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	51	57
Charges d'intérêts	-893	-833
Résultats de change	1,117	-957
Autres résultats financiers	137	96
Produits/(charges) financiers nets	**412**	**-1,636**

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux notes 26 et 27.

La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment SA ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale américaine EVS Inc. dont la devise fonctionnelle est le dollar américain et de la filiale Axon Digital Design LTD. dont la devise fonctionnelle est la livre sterling. La devise de présentation des états financiers consolidés d'EVS Group est l'euro.

Le résultat net des opérations de change s'explique principalement par l'appréciation des taux de change de l'USD et de la GBP par rapport à l'EUR.
(voir note 2.9.3 *Taux de change utilisés*)

6.6. Autres produits et charges

Dans le cadre d'une transaction conclue le 30 avril 2020, la société a acquis 100 % des actions d'Axon Investments B.V. (« Axon »). Avec des centres de développement aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et plus de 80 membres d'équipe, Axon assure une présence internationale sur le marché des infrastructures de diffusion en direct, y compris les camions mobiles et les centres de données, et un portefeuille de produits qui complète l'offre existante de production en direct d'EVS. À la date de l'acquisition, la transaction a été qualifiée d'acquisition d'entreprises et traitée conformément à la norme IFRS 3 *Acquisition d'entreprises*. La répartition du prix d'acquisition a été finalisée à la fin de 2020.

Le contrat prévoyait une contrepartie éventuelle comprise entre -0,5 million d'euros (« reverse earn-out » à rembourser par les vendeurs) et 2,5 millions d'euros maximum (« earn-out » à payer par la société) en fonction de la marge brute réalisée par Axon sur la période du 1er janvier 2020 au 31 janvier 2021. La juste valeur de la contrepartie éventuelle s'élevait à 1 million d'euros à la date d'acquisition et à la fin de l'année 2020. Au cours de l'année 2021, aucune variation de la juste valeur liée à la contrepartie éventuelle n'a été enregistrée.

Axon n'a pas atteint la marge brute visée, et EVS a donc annulé la contrepartie éventuelle initialement comptabilisée à la date d'acquisition. Le montant de 1 million d'euros a été comptabilisé dans les autres produits.

7. IMPOTS SUR LE RESULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices 2021 et 2020 est principalement composée de :

(milliers d'euros)	2021	2020
Charge d'impôt courant		
Charge d'impôt effectif	-1,763	555
Ajustement au titre d'impôt courant des exercices antérieurs	518	1,492
Impôts différés		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	-1,552	786
- Amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	-244	-261
- Incorporels (déduction pour investissements R&D) *	32	-349
- Autres incorporels	218	-1,377
- Ajustement dû à l'IFRS 16	20	61
- Ajustement dû à l'IAS 19	59	75
- Ajustement dû à la taxation de la plus-value sur vente de bâtiments	130	81
- Ajustement dû à l'IFRS 9	-3	52
- Pertes fiscales à reporter	-1,750	2,518
- Provisions	-14	-14
- Autres		-

Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	**-2,797**	**2,833**

* voir aussi le paragraphe 5 du rapport financier, sur les déductions pour investissements en R&D.
**

Au cours de l'année 2021, la charge d'impôt sur le revenu a progressé du fait d'une augmentation de la charge d'impôt sur le revenu courant, principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice avant impôt de la période pour toutes les composantes, ainsi que de la diminution des produits d'impôt différé, essentiellement due à la consommation des pertes fiscales déclarées.

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts :

Le rapprochement entre la charge d'impôts effectifs obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts théoriques obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2020 et 2021 est le suivant :

(milliers d'euros)	**2021**	**2020**
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts, quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	37,508	4,014
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-2,797	2,833
Taux d'impôt effectif	**7,46 %**	**-70,6 %**
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values réalisées sur la vente de bâtiments en comptes statutaires		
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D	-1,399	-1,029
Impact fiscal des frais non déductibles	468	311
Impact fiscal dû à l'utilisation des pertes fiscales	-2,532	-
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation	-3,964	-2,122
Impact fiscal des déductions pour revenus d'innovation (rattrapage sur les années précédentes)		-
Impact des surestimations et sous-estimations d'années antérieures	-518	-1,492
Autre augmentation/(diminution)	963	393
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-9,719	-1,106
Taux d'impôt théorique applicable	**-25,9 %**	**27,6 %**

Les charges d'impôt pour l'exercice 2021 comprennent un ajustement de l'avantage fiscal d'une valeur de 0,5 million d'euros qui avait été comptabilisé pour des restitutions au bureau de Hong Kong.
Les charges d'impôt théorique calculées sur la base des taux nominaux locaux respectifs ont augmenté principalement en raison de la hausse significative du bénéfice avant impôt pour la plupart des filiales.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(milliers d'euros)	**31 décembre 2021**		**31 décembre 2020**	
	Actifs	**Actifs**	**Actifs**	**Passifs**
Autres immobilisations corporelles		18	-	19
Réévaluation des bâtiments		1,823	-	1 578
Immobilisations incorporelles (R&D)	4,486		4,454	-
Autres immobilisations incorporelles		1,159	-	1,377
Contrats de location (IFRS 16)	92	11	73	12
Provision pensions de type « defined Benefit »	442		246	-
Dépréciation des comptes débiteurs	100		103	-
Taxation étalée de la plus-value		755	-	885
Perte fiscale récupérable	4,568		6,318	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges			14	-
Total	9,688	3,766	**11,208**	**3,871**
Net comptabilisé	**5,933**	**11**	**8,725**	**1 389**

Les impôts différés sont comptabilisés « net » conformément aux règles de valorisation du groupe étant donné qu'ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et que cette dernière permet la compensation.
La diminution de la perte fiscale récupérable s'explique principalement par l'augmentation du bénéfice avant impôt pour toutes les entités du groupe.

8. RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté selon l'effet dilutif des warrants.

(milliers d'euros)	**2021**	**2020**
Résultat net	34,904	7,186
- attribuable aux Intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	**34,904**	**7,186**

	2021	**2020**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13,400,624	13,668,612
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	187,000	5,620
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13,587,624	**13,674,232**
Résultat net de base par action (EUR)	**2.60**	**0.53**
Résultat net dilué par action (EUR)	**2.57**	**0,53**

Le résultat net dilué par action comprend (a) 187 000 bons de souscription attribués en décembre 2020, dont 159 000 sont en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action. L'échéance de ces 159 000 bons de souscription est en octobre 2026 ; et (b) 158 600 bons de souscription attribués en juin 2021 et en circulation à la fin de l'année, avec un prix d'exercice inférieur au prix de l'action. L'échéance de ces 158 600 bons de souscription est en juin 2027.

Le bénéfice dilué par action ne comprend pas 138 832 bons de souscription en circulation à la fin de 2021 car ils ne sont pas susceptibles d'exercice étant donné que les prix d'exercice étaient supérieurs au prix de l'action.

9. DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes sont versés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(milliers d'euros, valeur brute)	**N° Coupon**	**Date de déclaration**	**2021**	**2020**
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2020 (0,50 euro par action hors actions propres)	30	Mai 2021	6,699	-
- Dividende intérimaire pour 2021 (0,50 euro par action hors actions propres)	31	Nov. 2021	6,701	-
Total des dividendes payés			**13,400**	**-**

(milliers d'euros)	**2021**	**2020**
Proposés à l'AGO pour approbation :		
- Dividende total pour 2020 (0,50 euro par action, y compris dividende intérimaire)	-	6,699
- Dividende proposé pour 2021 (1,50 euro par action, y compris dividende intérimaire)	20,103	-
Total	**20,103**	**6,699**

Pour 2021, EVS propose un dividende brut de base de l'ordre de 1,00 EUR par action. Par ailleurs toutefois, EVS souhaiterait également honorer ses intentions passées en termes de distribution de dividendes (intention de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021). Par conséquent, après des conditions de marché difficiles en 2020, liées à la pandémie, EVS propose exceptionnellement de distribuer un dividende supplémentaire de 0,50 EUR par action en mai 2022. De ce fait, un dividende total de 1,50 EUR par action sera distribué, en fonction des résultats de l'exercice 2021. Notez qu'un premier dividende intérimaire de 0,50 EUR par action a déjà été versé en novembre 2021. Le 1,00 EUR restant suivra en mai 2020, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

10. GOODWILL

(milliers d'euros)	**UGT**			**TOTAL**
	OpenCube	**SVS**	**Axon**	
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2020	**820**	**1,125**	**2,832**	**4,777**
- Acquisitions	-	-	-	-
- Cessions et désaffectations			-	-
Au 31 décembre 2021	**820**	**1,125**	**2,832**	**4,777**
Réductions de valeur cumulées				
Au 31 décembre 2020	**820**	**1,125**	**-**	**1.945**
- Réductions de valeur		**-**	**-**	**-**
- Cessions et désaffectations			-	-

Au 31 décembre 2021	**820**	**1,125**	**-**	**1,945**
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2020	**-**	**-**	**2,832**	**2,832**
Au 31 décembre 2021			**2,832**	**2,832**

Le « goodwill » représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le goodwill n'est pas amorti, mais doit être soumis à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation des flux repris dans le business plan de SVS et Axon conformément à l'IAS 36.

10.1. Axon Group

Fin 2021, le management a mené un test de dépréciation sur Axon Group en tant qu'UGT.
Il a initié ce test en cherchant à déceler tout indicateur de dépréciation qualitative pour Axon Group. Le test n'a révélé la présence d'aucun indicateur de dépréciation qualitative substantielle.

Afin de confirmer cette première analyse, le management a calculé la valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT Axon Group en :

- Utilisant des projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés : DCF) basées sur le budget financier approuvé par les administrateurs et couvrant une période de cinq ans ;
- Tenant compte d'une croissance de 10 % sur les recettes (uniquement pour la période des cinq premières années) ;
- Appliquant un taux d'actualisation de 10 % (coût moyen pondéré du capital : CMPC), qui correspond à un taux d'actualisation avant impôt de 10.95% ;
- Utilisant les flux de trésorerie perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans) ;
- Ne tenant compte d'aucune croissance pour la valeur finale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'aucune dépréciation ne devait être comptabilisée à la fin de l'année 2021.

Le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Axon Group est sensible (a) à la marge brute et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, le management a mené un test de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs sensibles de +/- 10 %. Le résultat de l'analyse de sensibilité n'a aucune incidence sur la conclusion selon laquelle aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à la fin de l'année 2021.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Autres immobilisations incorporelles : liées au client	Logiciels	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2019	**2,581**	**0**	**3,080**	**5,661**
- Regroupement d'entreprises	2,489	5,120	9	**7,618**
- Acquisitions	-	-	53	**53**
- Cessions et désaffectations	-	-	-	**-**
- Transferts	-	-	-	**-**
- Autres	-	-1	-	**-1**
Au 31 décembre 2020	**5,070**	**5,119**	**3,142**	**13,331**
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2019	**-2,581**		**-2,907**	**-5,488**
- amortissement	-237	-488	-78	**-802**
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	**-2,818**	**-488**	**-2,985**	**-6,290**
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2019	**-**	**-**	**173**	**173**
Au 31 décembre 2020	**2,252**	**4,631**	**157**	**7,041**

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Autres immobilisations incorporelles : liées au client	Logiciels	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2020	**5,070**	**5,119**	**3,142**	**13,331**
- Regroupement d'entreprises	-	-	-	**-**
- Acquisitions	-	-	110	**110**
- Cessions et désaffectations	-	-	-	**-**
- Transferts	-	-	-	**-**
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	130	**130**
- Autres	-	-	7	**7**
Au 31 décembre 2021	**5,070**	**5,119**	**3 389**	**13 578**
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2020	**-2,818**	**-488**	**-2,985**	**-6,290**
- amortissement	356	731	-80	**1,167**
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-	-
- Autres	-	-	-7	-7
Au 31 décembre 2021	**-3,174**	**-1,219**	**-3,072**	**-7,465**
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2020	**2,252**	**4,631**	**157**	**7,041**
Au 31 décembre 2021	**1,896**	**3,900**	**317**	**6,113**

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS, CONSTRUCTIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2019	**54 222**	**6,257**	**15,418**	**85**	**75,982**
- Regroupement d'entreprises	1,916	278	263	-	**2,458**
- Acquisition	4,000	857	1,659	352	**6,867**
- Cessions et désaffectations	-787	-40	0	0	**-827**
- Transferts	50	-250	266	-66	**-**
- Autres	-421	-141	-	-	**-562**
Au 31 décembre 2020	**58,981**	**6,961**	**17,606**	**371**	**83,919**
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2019	**-4,943**	**-3,936**	**-13,395**	**-**	**-22,274**
- Amortissements	**-3,348**	**-1,097**	**-1,411**	**0**	**-5,856**
- Cessions et désaffectations	**484**	**17**	**0**	**0**	**501**
- Transferts	-	-	-	-	**-**
- Autres	**116**	**290**	**0**	**0**	**406**
Au 31 décembre 2020	**-7,691**	**-4,727**	**-14,806**	**0**	**-27,223**
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2019	**49,279**	**2,321**	**2,023**	**85**	**53,708**
Au 31 décembre 2020	51,290	2,234	2,800	371	**56,696**
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	**42,470**	**-**	**-**	**371**	**42,841**

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2020	**58,981**	**6,961**	**17,606**	**371**	**83,919**
- Regroupement d'entreprises					
- Acquisition	3,872	589	741	659	5,861
- Cessions et désaffectations		-21			-21
- Transferts	105	176	-	-281	-
- Autres	425	273	-	-	698
Au 31 décembre 2021	**63,383**	**7,978**	**18,347**	**749**	**90,457**
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2020	**-7,691**	**-4,727**	**-14,806**	**0**	**-27,223**
- Amortissements	-3,598	-1,022	-1,227	-	**-5,847**
- Cessions et désaffectations	-	21	-	-	**21**
- Transferts					
- Autres	-170	-257	-	-	**-427**
Au 31 décembre 2021	**-11,459**	**-5,985**	**-16,033**	**-**	**-33,477**
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2020	**51,290**	**2,234**	**2,800**	**371**	**56,696**
Au 31 décembre 2021	**51,924**	**1,993**	**2,314**	**749**	**56,980**
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	**41,184**	**-**	**-**	**749**	**41,933**

La valeur d'acquisition du bâtiment a été analysée par composante, et des durées de vie et valeurs résiduelles spécifiques ont été appliquées à chacune d'elles. Les amortissements par composante sont prévus pour des durées de vie qui varient entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle globale pour le bâtiment d'environ 37 % de la valeur brute, déduction faite des subsides.

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la SA MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex. : tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de financer ses bâtiments partiellement par fonds propres et partiellement avec des emprunts à long terme (voir note 20).

Outre l'augmentation des actifs au titre du droit d'utilisation détaillée ci-dessous, l'augmentation annuelle des immobilisations corporelles au cours de l'année 2021 s'explique principalement par certains investissements dans des travaux de rénovation des bureaux ainsi que dans du matériel informatique.

Valeurs comptables des actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location et des mouvements pour la période de douze mois clôturée le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 :

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total	Dettes de location
Au 31 décembre 2019	6.059	-	2.266	**8.325**	8.370
Compléments	2.945	-	1.659	**4.603**	4.603
Regroupement d'entreprises	1.863	-	263	**2.126**	2.126
Autres	-	430	-	**430**	376
Ventes	-	-	-	**-**	-
Dotations aux amortissements	-1.785	-246	-1.411	**-3.442**	-
Charges d'intérêts	-	-	-	**-**	594
Écarts de conversion	-259	-	-	**- 259**	-247
Paiements	-	-	-	**-**	-3.818
Au 31 décembre 2020	**8.821**	**184**	**2.777**	**11.782**	**12.004**

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total	Dettes de location
Au 31 décembre 2020	**8.821**	**184**	**2.777**	**11.782**	**12.004**
Compléments	3,977	-	759	**4,736**	4,736
Regroupement d'entreprises	-	-	-	**-**	-
Autres	-219	-	-18	**-237**	-197
Ventes	-219	-	-18	**-237**	-197
Dotations aux amortissements	-2,087	-184	-1,227	**-3,498**	-
Charges d'intérêts	-	-	-	**-**	462
Écarts de conversion	248	-	-	**248**	282
Paiements	-	-	-	**-**	-3,879
Au 31 décembre 2021	**10,740**	**-**	**2,291**	**13,031**	**13,408**

13. ACTIFS FINANCIERS A LONG TERME

(milliers d'euros)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	**-**	**353**	**353**
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	- 7	- 7
- Acquis en cours d'année	-	55	55
- Regroupement d'entreprises	-	6	6
- Résultat	-	- 0	- 0
- Autres	-	- 13	- 13
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	**-**	**395**	**395**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	**-**	**395**	**395**
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-3	-3
- Acquis en cours d'année	-	0	0
- Regroupement d'entreprises	-	0	0
- Résultat	-	0	0
- Autres	-	12	12
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	**-**	**404**	**404**

Les autres actifs financiers se composent principalement de garanties en espèces et sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

14. STOCKS

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Matières premières	19,971	16,590
Produits finis	30,029	28,010
Marchandises achetées pour revente	3,748	2,933
Total brut	**53,748**	**47,533**
Réductions de valeur cumulées début de période	**-24,953**	**-23,174**
Additions, dotations, reprises et utilisations, net	-2,529	-2,109
Différence de change	-315	329
Réductions de valeur cumulées fin de période	**-27,797**	**-24,953**
Total valeur nette comptable	**25,951**	**22,579**

L'augmentation des stocks au cours de l'année 2021 s'explique principalement par les acquisitions de l'année pour couvrir les grands événements reportés à 2022.

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à 2,5 millions d'euros en 2021 et 2,1 millions d'euros en 2020, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes et, dans une large mesure, sur une gamme de produits classés en fin de vie à la fin de 2021.

15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances commerciales	39,170	32,570
Créances liées aux contrats de location-financement	4,834	1,984
Réductions de valeurs actées sur créances	-2,672	-3,283
Créances commerciales nettes	*41,322*	*31,271*
Autres débiteurs	3,833	3,228
Comptes de régularisation	2,584	2,701
Total	**47,749**	**37,200**

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de vente du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 1,50 % par mois.

Pour les créances échues depuis plus de 90 jours, le groupe comptabilise une partie de ces créances en créances douteuses sur la base d'une estimation par rapport aux antécédents de défaut de paiements du client et à sa situation financière. Ces créances douteuses sont enregistrées dans la ligne « Frais de vente et administratifs ».

Au 31 décembre 2021, 8,5 millions d'euros (5,7 millions d'euros au 31/12/2020) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont 2,7 millions d'euros faisaient l'objet de réductions de valeur en fonction de la qualité-crédit des clients. Voici le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2020 et 2021 :

(milliers d'euros)	2021	2020
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1er janvier	**3,283**	**3,546**
- Réductions de valeur de l'année	623	-13
- Reprises de réductions de valeur de l'année	-1,345	-142
- Montants remboursés durant l'année	-	-
- Autres	111	-108
Valeur au 31 décembre	**2,672**	**3,283**

Selon la norme IFRS 9, la matrice de provisions suivante a été utilisée pour calculer le montant de la provision pour perte de valeur au 31 décembre 2021.

(milliers d'euros)	Créances commerciales					
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales	**Courantes**	**<31 jours**	**31-60 jours**	**61-90 jours**	**>91 jours**	**Total**
Taux de perte de crédit attendu	**0,28 %**	**0,72 %**	**1.41%**	**3.12%**	**5.44%**	
Valeur comptable brute totale	19,541	7,497	1,245	572	5,699	34,554
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2020	**54.0**	**53.8**	**17.6**	**17.8**	**310.1**	**453.3**

(milliers d'euros)	Créances commerciales					
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales	**Courantes**	**<31 jours**	**31-60 jours**	**61-90 jours**	**>91 jours**	**Total**
Taux de perte de crédit attendu	**0,13 %**	**0,54 %**	**1,21 %**	**2,09 %**	**3,58 %**	
Valeur comptable brute totale	22,496	**8,682**	**3,442**	**865**	**8,519**	44,004
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2021	**29.5**	**46.6**	**41.6**	**18.1**	**313.7**	**450**

À la fin de l'année 2021, les taux de perte de crédit se sont améliorés par rapport à 2020. Ceci s'explique principalement par le fait que le recouvrement de crédits s'est mieux déroulé que prévu à la fin de l'année 2020.

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(milliers d'euros)	2021	2020
Créance brute – paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2,766	1,525
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	2,651	576
Débit : produits financiers non acquis	-583	-117
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2,426	1,441
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	2,408	543

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. L'échéance des contrats de location-financement est de maximum quatre ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à 0,4 million d'euros.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 6,5% au 31 décembre 2021.

Les revenus financiers générés par les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les revenus d'intérêts comme repris à la note 6.5.

15.2. Commandes en cours

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs contractuels	637	476
Passifs contractuels	206	2,309

Les acomptes facturés sur les commandes en cours au 31 décembre 2021 s'élevaient à 0,2 million d'euros contre 2,3 millions d'euros fin 2020. Les revenus totaux liés à ces commandes en cours durant l'année 2021 se sont élevés à 0,6 million d'euros (0,5 million d'euros en 2020). La différence entre ces deux montants, soit 0,4 million d'euros, est comptabilisée au bilan.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	19,855	11,920
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	52,289	40,748
Total	**72,144**	**52,668**

Les dépôts à court terme courent pour des périodes comprises entre un jour et deux mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme. EVS bénéficie également d'un rendement sur certains de ses dépôts à vue.

18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE

Au 31 décembre 2021, il n'y avait plus d'actifs non courants destinés à la vente.

19. CAPITAUX PROPRES

19.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30 987 euros, représenté par 1 000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1,000	30,987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90,481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de 892 euros l'action,	100	12,147
	en ce compris une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital		77,095
		1,100	**210,710**
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242,440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de 4 338 euros l'action,	172	70,855
	en ce compris une prime d'émission de 3 926 euros incluse dans le capital		675,304
		1,272	**1,199,309**
25.09.1998	**Division de l'action par 2 000**	**2,544,000**	**1,199,309**
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200 000	94,284
	Incorporation prime d'émission		7,342,522
		2,744,000	**8,636,115**
07.09.1999	Émission de 119 952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119,952	7,197,120
	Incorporation des réserves		166,765
		2,863,952	**16,000,000**
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63,952	-
		2,800,000	**16,000,000**
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8,137,521
15.03.2004	Émission de 15 000 actions suite à l'exercice de warrants	15,000	480,000
		2,815,000	**8,342,479**
09.05.2005	**Division de l'action par 5**	**14,075,000**	**8,342,479**
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200,000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250,000	-
26.12.2018	Émission de 702 024 actions	702,024	429,844
Capital au	**31 décembre 2021**	**14,327,024**	**8 772 323**

19.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2021, le capital social d'EVS s'élève à 8 772 323 euros et est représenté par 14 327 024 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code belge des sociétés et des associations).

Au 31 décembre 2021, 456 432 warrants émis à un prix d'exercice moyen de 19,89 euros par action sont exerçables jusqu'en juin 2027. La société utilise une fraction du capital pour retenir et motiver les collaborateurs moyennant un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 73,3 % du total du bilan de la société fin 2021.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre de façon excessive de financements externes. Le groupe a par ailleurs une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de façon significative, et ce, sans fragiliser la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de distribution de dividendes, EVS considère donc le niveau global de ses capitaux propres. Par rapport à 2020, les capitaux propres se sont renforcés de 21,8 millions d'euros et le ratio d'indépendance financière (soit les capitaux propres rapportés au total de la situation financière du groupe) s'établit à 73,3 % contre 73,9 % fin 2020.

19.3. Capital autorisé

Selon la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 1 600 000 euros, prime d'émission incluse. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscription en espèces, apport en nature ou incorporation de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:65 et 7:67 et conformément au Code belge des sociétés et des associations, et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et, le cas échéant, le respect des dispositions des articles 7:190 et conformément au Code belge des sociétés et des associations.

19.4. Plan d'intéressement du personnel

19.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un plan de stock options/warrants pour les membres du personnel et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre l'octroi d'un warrant et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et de les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment SA de ses propres actions. Le Conseil d'administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire de procéder à ces rachats. Compte tenu des 456 432 warrants en circulation fin 2021 (325 832 fin 2020), l'effet de dilution est de 3,3 % sur le capital, celui-ci étant largement couvert par les 925 140 actions propres, représentant elles-mêmes 6,7 % du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto-détention. Les warrants ont été attribués à un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédant l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment (pour cette raison, les warrants sont dits « sui generis »).

Lors des Assemblées générales extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400 000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du groupe EVS. Les Assemblées générales extraordinaires des 21 mai 2002 (350 000 warrants), 7 juin 2010 (250 000 warrants), 5 décembre 2011 (350 000 warrants), 24 septembre 2013 (25 000 warrants émis et 70 000 warrants annulés), 4 décembre 2017 (250 000 warrants) et 8 juin 2020 (250 000 warrants) ont procédé à l'émission de warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1 805 000. Au 31 décembre 2020, 1 496 650 de ces warrants avaient été distribués, 626 350 exercés et 544 468 annulés suite à des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales, de sorte que 325 832 sont exerçables au 31 décembre 2020. Corollairement, 149 750 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'administration. L'échéance moyenne pondérée est mars 2025, et ces warrants sont exerçables entre maintenant et mars 2025. Ils ont un prix d'exercice moyen de 28,90 euros par action. Au cours de l'exercice 2020, 187 000 warrant ont été octroyés, aucun warrant n'a été exercé et 167 warrants ont été annulés suite à des départs de personnel.
Au cours de l'exercice 2021, 158 600 warrant ont été octroyés, aucun warrant n'a été exercé et 28 000 warrants ont été annulés suite à des départs de personnel.

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2021		2020	
	Nombre	**PMPE (EUR)**	**Nombre**	**PMPE (EUR)**
En circulation en début de période	**325,832**	**20.17**	**138,999**	**28.90**
Octroyés au cours de la période	158,600	18.21	187,000	13,69
Exercés au cours de la période			-	-
Annulés au cours de la période	-28,000	13,69	-167	28.90
En circulation en fin de période	**456,432**	**19.89**	**325,832**	**20.17**

Les warrants en circulation au 31 décembre 2021 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	**Date du premier exercice**	**Prix d'exercice (EUR)**	**Nombre au 31 décembre 2021**	**Nombre au 31 décembre 2020**
2022	2020	28.90	138 832	138,832
2026	2023	13.69	159 000	187,000
2027	2025	18.21	158,600	-
Total		**Entre 13,69 et 28,90**	**456,432**	**325,832**

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé systématiquement pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2021 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Paramètres-clés Black & Scholes	**Plan 2021**	**Plan 2020**	**Plan 2017**
Volatilité	33,1 %	31,9 %	27,3 %
Taux d'intérêt sans risque	-0,53 %	-0,7 %	0,1 %
Rendement du dividende	5,0 %	5,0 %	3,5 %
Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente	15,5 %	14,5 %	14,4 %

En 2021, le groupe a comptabilisé un montant de 0,169 million d'euros lié au plan de warrants (0,084 million d'euros en 2020).

19.4.2. Participation bénéficiaire

Un plan de participation bénéficiaire sera proposé afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe, conformément à la législation en vigueur. L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 approuvera un plan de participation bénéficiaire sous la forme de la distribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2021. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution porte sur un nombre approximatif de 56 actions de la société (net d'impôts) à tous les collaborateurs d'EVS ayant été engagés par le groupe avant le 1er janvier 2022, au prorata de leurs prestations effectives (ou assimilées) en 2021. Cela concerne maximum 350 collaborateurs du groupe, soit environ 19 600 actions au total.

En 2021, le groupe a comptabilisé 0,063 million d'euros sur le plan de participation bénéficiaire (0,268 million d'euros en 2020).

Le coût lié à la participation bénéficiaire est repris dans le poste « Plan de participation bénéficiaire et warrants » du compte de résultats consolidés.

19.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans l'article 10, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été approuvée comme suit : « Conformément à l'article 620 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est autorisé (…) à acquérir, échanger et/ou aliéner, en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence de maximum 10 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société-mère par des sociétés filiales. »

Le 24 octobre 2018, EVS a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 10 millions d'euros. Entre le 25 octobre 2018 et le 31 décembre 2020, EVS a acheté 528 684 actions à un prix moyen de 18,9149 euros, soit un total de 9 999 995 euros.

Le 6 mai 2020, EVS Broadcast Equipment a annoncé la décision de son Conseil d'administration de lancer un programme de rachat d'actions de ces actions en circulation pour un montant maximum de 5 millions d'euros. En 2020, EVS a acheté 337 155 actions à un prix moyen de 14,83 euros, soit un total de 4 999 999 euros.

Hormis le programme de rachat d'actions (terminé en 2020), aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de warrants par les collaborateurs. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2020 a approuvé l'attribution de 3 067 actions aux collaborateurs d'EVS (attribution de 10 actions à chaque membre du personnel proportionnellement à leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2020), en récompense de leur contribution au succès du groupe.

Après les opérations susmentionnées, le nombre total d'actions propres s'élevait à 925 140 actions au 31 décembre 2021 (à un cours historique moyen de 19,21 euros) contre 928 207 au 31 décembre 2020 (à un cours historique moyen de 21,43 euros).

En 2021, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et en prix moyens pondérés (PMPE) comme suit :

	2021		2020	
	Nombre	**PMPE (EUR)**	**Nombre**	**PMPE (EUR)**
En début de période	**928,207**	**19.21**	**400,180**	**24.81**
Rachats sur le marché			544,307	15.17
Cessions sur le marché			-	
Cessions liées à l'intéressement au personnel	-3,067	19.21	-16,280	21.43
En fin de période	**925.140**	**19.21**	**928,207**	**19.21**

19.6. Réserves

(milliers d'euros)	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Réserves légales	999	999
Réserves disponibles	169 571	148,310
Réserves pour actions propres	-17,776	-17,835
Réserves	**152,794**	**131,474**

19.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément à la politique comptable du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou de la vente d'actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

19.7. Écarts de conversion

Conformément à la politique comptable du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains (USD) et la filiale Axon Digital Design LTD qui fonctionne en livres sterling (GBP), à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

20. EMPRUNTS

(milliers d'euros)	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Dettes financières à long terme		
Emprunts bancaires	2,779	3.328
Dettes de location à long terme	10,775	8.923
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	1,095	1.632
Dettes de location à court terme	2,633	3.080
Autres dettes à court terme	-	-
Dette financière totale (à court terme et à long terme)	**17,282**	**16.963**
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	3,728	4.713
- dans les 2 à 5 ans	13,554	13.244
- après 5 ans		-

20.1. Lignes de crédit

Le 16 juin 2020, un nouvel emprunt de 5,5 millions d'euros a été négocié avec la banque BNP Paribas Fortis afin de financer partiellement l'acquisition d'Axon. Un premier remboursement de 0,6 million d'euros a été effectué à la fin de l'exercice fiscal 2020. Les annuités s'élèvent à 1,1 million d'euros par an entre 2021 et 2024 avec un remboursement final de 0,6 million d'euros en 2025 à l'échéance de l'emprunt.
Le 29 juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5,0 millions d'euros a été négociée avec Belfius Banque afin de financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable prendra fin au plus tard le 30/06/2025. À ce jour, EVS n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

20.2. Dettes de location

L'augmentation des dettes de location en 2021 est largement due aux nouveaux contrats de location (réévaluation des contrats existants)

En fonction des pays et des actifs loués, le groupe a utilisé des taux d'emprunt marginaux de 2 % à 8 % pour le calcul des dettes de location (et donc, des actifs au titre du droit d'utilisation).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) pour les dettes de location :

31 décembre 2020 (milliers d'euros)	À un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	**Total**
Dettes de location	3,434	8,012	1,911	**13,357**

31 décembre 2021 (milliers d'euros)	À un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	**Total**
Dettes de location	3,104	7,656	3,825	**14,585**

20.3. Passifs découlant d'activités de financement

			Changements non-cash		
en milliers d'euros	**1er janvier 2020**	**Flux de trésorerie**	**Variations de change**	**Autres**	**31 décembre 2020**
Emprunts à long terme	-	5,500	0	-2,172	3,328
Emprunts à court terme	4,050	-4,590	0	2,172	1,632
Dettes de location	8,746	-3.224	-247	6.729	12.004
Passifs découlant d'activités de financement	**12,796**	**2,297**	**-267**	**3,132**	**16.964**

			Changements non-cash		
en milliers d'euros	**1er janvier 2021**	**Flux de trésorerie**	**Variations de change**	**Autres**	**31 décembre 2021**
Emprunts à long terme	3,328	-	-	-549	-549
Emprunts à court terme	1,632	-1,086	-	549	1,095
Dettes de location	12.004	-3,417	282	4,539	13,408
Passifs découlant d'activités de financement	**16.964**	**-4,503**	**282**	**4,539**	**17,282**

21. PROVISIONS

(milliers d'euros)	**Autres provisions**	**Garanties techniques**	**Total**
Provisions			
Au 1er janvier 2021	85	1,214	1,299
Dotations de l'exercice	9	279	288
Utilisations	-30	-	-30
Reprises			
Autres			
Au 31 décembre 2021	**9**	**1,493**	**1,502**
Courant 2020	-	-	-
Non courant 2020	85	1,214	1,299
Courant 2021	-	-	-
Non courant 2021	9	1,493	1,502

Le cas échéant, les provisions pour litiges sont enregistrées dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges commerciaux dont l'échéance est indéterminée. Les montants provisionnés sont évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du groupe.

Une provision a été comptabilisée depuis 2012 afin de couvrir les garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu à partir de la date de livraison, conformément aux conditions générales. Cette provision, dont l'échéance est indéterminée, a été réévaluée trimestriellement sur la base d'une analyse historique des coûts engendrés au cours des années passées afin de couvrir deux années de coûts liés à ces garanties. L'estimation fin 2021 représentait un montant de 1,5 million d'euros (1,2 million fin 2020).

22. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs	10,497	5,775
Dettes liées aux co-entreprises	-	-
Autres parties liées	-	-
Total dettes commerciales	*10,497*	*5,775*
Autres créditeurs	2,532	7,655
Charges à imputer	683	902
Produits à reporter	10,334	5,254
Total	**24 046**	**19,586**

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêt et ont un terme moyen de 45 jours. Les autres dettes commerciales sont principalement constituées d'acomptes reçus de clients et de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition du groupe Axon.

Au cours de l'année 2020, EVS a comptabilisé une contrepartie éventuelle liée à l'acquisition du groupe Axon d'1 million d'euros. En décembre 2020, EVS a effectué une réévaluation du passif sur la base d'un business plan actualisé et des hypothèses financières actualisées associées. Le résultat de ces calculs n'aura pas d'incidence significative sur le passif comptabilisé initialement. Fin 2021, EVS a repris l'« earn out » de 1 million d'euros lié à l'acquisition du groupe Axon (voir note 6.6 autres produits et charges).

23. DETTES SOCIALES ET SALARIALES

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes sociales	724	400
Dettes salariales	9,934	6,605
Total	**10,658**	**7,005**

L'augmentation des dettes salariales en 2021 est largement due à l'augmentation des primes (fixes et variables) entrainée par la hausse du chiffre d'affaires et du bénéfice net.

24. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

24.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

À l'exception des contrats de location déjà déclarés conformément à l'IFRS 16 (voir notes 12 et 20), le groupe n'a aucun contrat de location significatif à déclarer.

24.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

En général, le groupe EVS octroie des garanties techniques de deux ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Notons qu'à la fin de l'année 2021, cette garantie a fait l'objet d'une provision de 1,5 millions d'euros (1,2 million d'euros en 2020), comme expliqué à la note 21.

24.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de 0,8 million d'euros ont été constituées au 31 décembre 2021 (0,8 million d'euros en 2020) principalement dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux et de garanties locatives.

24.4. Garanties contractuelles

Des garanties contractuelles ont été constituées au profit de parties contractantes/partenaires pour un montant potentiel maximum de 1,0 million d'euros au 31 décembre 2021 (1,0 million d'euros en 2020).

24.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès d'institutions bancaires ont été accordés pour 18 millions d'euros (montant identique pour 2020) afin de garantir nos obligations envers celles-ci.

24.6. Autres garanties et éventualités

Aucune garantie à mentionner.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

25.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à la note 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées ne faisant pas l'objet d'une consolidation globale (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de l'exercice, se référer aux notes 15 et 22).

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché.
Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC SA	2021	-	-362		-44
	2020	-	-399	-	-
Total	**2021**		-362		-44
	2020	**-**	**-399**	**-**	**-**

25.2. Dirigeants

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés en tant que charge au cours de la période de reporting concernant les principaux dirigeants :

(milliers d'euros)	2021	2020
Avantages à court terme	2,126	1,895
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	32
Indemnités de fin de contrat	289	-
Transactions de paiements fondés sur des actions	63	62
Total	2,478	1,989

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les montants dus au cours de la période de reporting concernant les principaux dirigeants :

(milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avantages à court terme	701	305
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	289	-
Total	990	305

Les warrants détenus par les principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Date du premier exercice	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2021	Nombre au 31 décembre 2020
2022	2020	28.90	40,000	40,000
2026	2023	13.69	53,750	62,750
2027	2025	18.21	68,000	-
Total		**Entre 13,69 et 28,90**	**161,750**	**102,750**

26. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans (prenant fin en mai 2019). Le mandat a été renouvelé pour une période de trois ans à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019.

En 2021, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à 149 200 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire. Les autres services d'audit s'élevaient à 7 500 euros et des services autres que les services d'audit ont été effectués par le commissaire pour un montant total de 36 060 euros. Ces missions sont compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et ont été pré-approuvées par le comité d'audit.

27. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses ventes libellées en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de leur devise fonctionnelle.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est également décrit à la note 27.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments financiers du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location-financement et de contrats de location simple, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est et a toujours été de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

28.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu (i) de leur échéance courte ou (ii) du fait que le taux d'intérêt qui leur est applicable est conforme aux conditions de marché.

28.2. Risque de change

Périodiquement, le groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel, voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD, car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis (en USD), et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi le groupe est-il « long » en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux de trésorerie net positif en dollars.

Sur la base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre jusqu'à 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains. EVS n'applique pas la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 pour ces transactions.

Les instruments de couverture de change sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans les « Autres produits et (charges) financiers » du compte de résultats consolidés.

Les techniques de valorisation utilisées se basent principalement sur les cours au comptant, les taux à terme ainsi que les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2021, le groupe n'a pas de contrat de couverture en place. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers en 2021 s'élevait à un montant de 0,2 million d'euros comptabilisé en tant que charge financière.
Au 31 décembre 2020, le groupe détenait 6,5 millions d'USD en contrats de couvertures assortis d'une échéance moyenne en juin 2021 et d'un taux de change moyen EUR/USD de 1,1829. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces contrats de couverture est de 0,2 million d'euros.

28.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par la direction.

Les créances commerciales sont constituées d'un grand nombre de clients répartis dans différentes zones géographiques. L'évolution du risque de crédit est surveillée en permanence. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, il est supposé que la valeur comptable de ces créances commerciales représente au mieux la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est limité parce que les contreparties sont des banques ayant des notes de solvabilité élevées attribuées par les agences internationales de notation de crédit.

En outre, comme expliqué à la note 24.3, le groupe est exposé au risque de crédit en relation avec des garanties bancaires. Au 31 décembre 2021, le montant maximum que le groupe pourrait avoir à payer si ces garanties étaient appelées est de 0,8 million d'euros (0,8 million d'euros en 2020).

29. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite au conflit en Ukraine, EVS surveille et respectera les sanctions internationales infligées à la Russie et à la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS estime que le respect de ces sanctions ne devrait pas avoir d'incidence sur ses résultats commerciaux étant donné que les recettes pour ces régions ne sont pas significatives.

RAPPORT DE GESTION 2021

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES-CLES CONSOLIDES – IFRS (MILLIONS D'EUROS)

	2021	2020	2019	2021/2020
Chiffre d'affaires	137.6	88.1	103.4	+56,2 %
Marge brute %	69,6 %	66,5 %	71,6 %	+3,1Pts
Bénéfice d'exploitation - EBIT	37.1	5.7	23.0	+556,6 %
Marge d'exploitation (EBIT) %	**27,0 %**	**6,4 %**	**22,3 %**	+20,6Pts
Impôts sur le résultat	-2.8	2.8	-3.3	-198,7 %
Bénéfice net, part du groupe	34.9	7.2	19.6	+385,7 %
Rentabilité nette (%)	25,4 %	8,2 %	19,0 %	+17,2Pts

2. FAITS MARQUANTS

2021 a été une année record pour EVS sur un marché qui se remet progressivement de l'impact de la pandémie et où les clients adoptent rapidement de nouvelles solutions, une tendance accélérée par les expériences liées au COVID-19.

Les prises de commandes ont été importantes tout au long de l'année, et nous avons clôturé l'année 2021 sur un niveau record. Ces résultats au niveau des commandes nous ont permis non seulement de booster notre chiffre d'affaires pour 2021, mais aussi de bien nous positionner pour l'année 2022. Notre carnet de commandes en début d'année a atteint de nouveaux records.

2021 a été une année très fructueuse pour notre pilier de marché LSP (Live Service Providers), malgré la persistance de la pandémie. Non seulement la plupart des événements ont eu lieu et ont été diffusés avec succès - grâce à la créativité de nos clients LSP - mais les nouvelles conditions ont projeté nos clients dans le futur avec l'adoption de nouvelles pratiques. Certains de nos clients ont récupéré leurs plans initiaux mis en suspens en 2020, ce qui a entraîné un rattrapage des revenus qui auraient dû être comptabilisés en 2020. D'autres clients se sont rendus compte des avantages que présentent les nouvelles solutions d'EVS pour relever les défis du nouveau monde et ont signé un partenariat à long terme avec EVS en confirmant la mise à niveau de l'ensemble de leur parc de serveurs de replay, donnant lieu à des commandes pluriannuelles.

Dans le pilier de marché LAB (Live Audience Business), les impacts du Covid ont été moindres et il n'y a donc pas eu de réel effet de rattrapage. Les premiers contrats de modernisation ont été livrés et les systèmes sont aujourd'hui opérationnels. Les commandes concernant les nouveaux projets de modernisation continuent d'affluer et soutiennent la croissance de ce pilier de marché (+28 % par rapport à 2020, +38 % par rapport à 2019). EVS a également signé un contrat-clé avec la RTBF pour la co-conception d'une nouvelle solution – basée sur Cerebrum – exploitant de nouvelles technologies (IP, IA, SW...) pour réinventer les méthodes de production, apportant plus de flexibilité pour améliorer la productivité de la création de contenu en direct.

Les années 2021 et 2022 constituent un enchaînement particulier pour les grands événements et le pilier du marché BER (Big Events Rental). Les événements majeurs de l'été 2021 ont été un succès, adoptant pour la première fois la nouvelle génération de produits comme LSM-VIA ou MediaHub déployés en mode hybride, certaines parties étant déployées dans le cloud, et d'autres sur place, par le diffuseur hôte. Les diffuseurs hôtes des grands événements de 2022 ont également confirmé leur confiance en EVS, ce qui s'est traduit par une part significative de BER dans les recettes comptabilisées pour 2022.

D'un point de vue régional, toutes nos zones géographiques ont obtenu de bons résultats : toutes nos régions ont affiché une croissance, non seulement par rapport à l'exercice 2020, mais également par rapport à l'exercice 2019.

L'acquisition d'Axon porte ses fruits. Avec la conception de la nouvelle solution de routage vidéo évolutive Strada et les premiers succès remportés dans la région NALA, EVS renforce sa position sur le marché des solutions d'infrastructure média et atteste de l'efficacité de l'acquisition d'Axon en s'appuyant à la fois sur des produits solides et sur la connaissance de sa clientèle.

EVS a également poursuivi le déploiement de workflows hybrides. Grâce au lancement de XtraMotion, vendu par le biais des « crédits EVS », nos clients peuvent générer de l'émotion à l'aide de rediffusions au ralenti et de temps forts produits dans le cloud à un prix beaucoup plus abordable qu'avec des caméras dédiées, comme en atteste notre partenariat avec Fox Sports US. La solution MediaHub, qui a fait ses preuves dans le cadre de grands événements, est également disponible en version SAAS pour présenter le contenu du radiodiffuseur hôte dans le monde entier et permettre une meilleure monétisation du contenu en direct et en quasi-direct. Le modèle commercial « à la demande » et SAAS commence à gagner du terrain dans notre secteur.

Pour en revenir à la performance financière, outre un nombre record de commandes enregistrées, EVS a noté des résultats très solides en matière de recettes en 2021. La performance de la marge brute est très solide, s'établissant à 69,6 %, avec un impact limité en 2021 des hausses de prix associées à la pénurie sur le marché des composants. Le mode de croissance et les perspectives d'avenir ont entraîné une accélération des dépenses, principalement au second semestre. En

conséquence, les dépenses d'exploitation ont enregistré une faible croissance à deux chiffres par rapport à 2020. Cette comparaison est aussi toujours affectée par l'intégration d'Axon en mai 2020. Outre des investissements supplémentaires dans le personnel pour maintenir et alimenter notre croissance, nous avons enregistré des dépenses pour soutenir notre stratégie de transformation des activités. EVS note un EBIT s'élevant à 37,1 millions d'euros, générant une marge d'exploitation de 27,0 %.

Pour 2022, tous les indicateurs internes sont au vert pour assurer une année solide, avec un carnet de commandes affichant une croissance de 16 % pour l'année. Il existe toutefois des risques à l'échelle mondiale que nous devons continuer à gérer de façon proactive. Tout d'abord, la pénurie sur le marché des composants pourrait entraîner une érosion de notre marge brute. De plus, il y a un risque de retards de livraison supplémentaires, le marché de l'approvisionnement était très imprévisible et instable. À ce jour, EVS a réussi à gérer ces risques en s'assurant de la proactivité de ses équipes de chaîne d'approvisionnement, de production, et d'achat. Un autre risque macro-économique est lié à l'inflation croissante.

Pour 2022, EVS bénéficiera d'une deuxième année consécutive de Big Event Rentals. Ce pilier de marché devrait atteindre environ 9,0 millions d'euros de recettes en 2022.

En matière de stratégie, nous lancerons le chapitre suivant de notre projet PLAYForward : nous lancerons le mode « Switch to Growth » dans le cadre duquel nous continuerons à investir dans la croissance future, et devrions tirer parti de notre stratégie d'acquisition.

Les dépenses d'exploitation devraient afficher une croissance comprise entre 5 et 10 % en 2022, alimentée par l'inflation, mais aussi par l'expansion de nos effectifs et de nos dépenses liées à notre stratégie de transformation des activités.

Sur la base des indicateurs de l'entreprise, EVS prévoit pour 2022 un chiffre d'affaires situé dans une fourchette de 125 à 140 millions d'euros. EVS constate une augmentation de l'impact des pénuries mondiales dans la chaîne d'approvisionnement de composants électroniques, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre génération de revenus.

3. STRATEGIE ET MOTEURS DE CROISSANCE A LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions de direct » standard avec des processus de production personnalisés basés sur des solutions modernisées utilisant les dernières technologies (IP, AI, virtualisation, micro-services, Open API, Cloud).

EVS souhaite s'adresser à une clientèle plus large grâce à :
- un renforcement des solutions convergentes, en profitant de la position acquise dans les sports pour étendre ses services à l'actualité et au divertissement,
- une poursuite du développement de solutions destinées à des clients plus petits grâce à des solutions à plusieurs niveaux de tarification,
- un meilleur support des partenaires des chaînes afin de s'adresser à de nouveaux clients de plus petite taille.

Enfin, au travers de partenariats et d'acquisitions stratégiques, EVS entend étoffer progressivement son portefeuille de produits afin d'accroître son empreinte à la fois chez les clients existants et chez les nouveaux clients dans plusieurs segments.

EVS veut également profiter de SW pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles qui faciliteront la transition d'un modèle CAPEX (investissement unique) à un modèle OPEX (revenus récurrents), ce qui préservera les revenus à moyen terme en évitant les sacrifices sur les prix destinés à favoriser les investissements.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

EVS a réalisé un chiffre d'affaires de 137,6 millions d'euros en 2021, en hausse de 56,2 % par rapport à 2020 (+39,6 % à taux de change constant et hors locations liées aux grands événements).

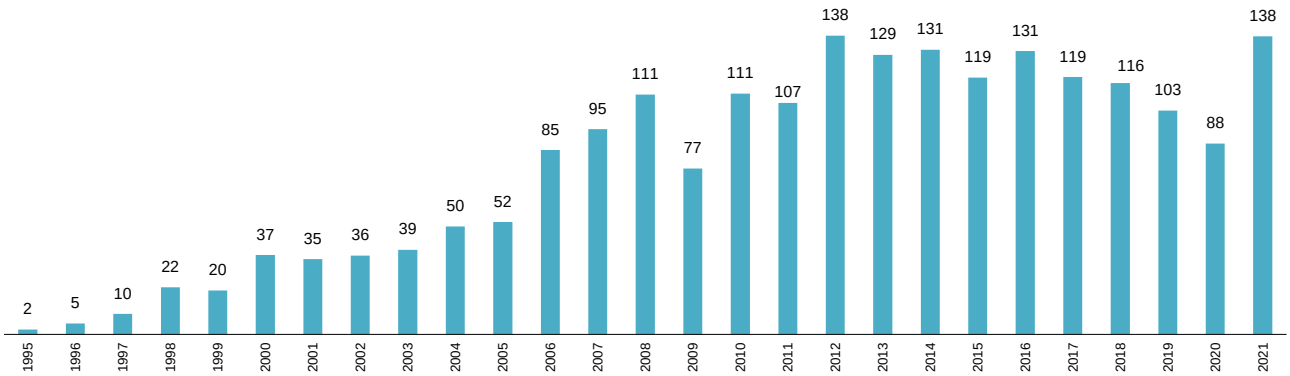
Tous nos piliers de marché ont enregistré de bonnes performances en 2021, chaque pilier de marché enregistrant une croissance non seulement par rapport à 2020 mais aussi par rapport à 2019. Les recettes des solutions en LSP (Live Service Providers) ont représenté 37,7 % du revenu total du groupe, avec une croissance de 71,7 % par rapport à 2020. Les recettes du LAB (Live Audience Business) ont représenté 52,5 % des recettes totales au cours du deuxième semestre 2021, affichant une croissance de 27,5 %. Les locations liées à de grands événements ont représenté 9,8 % des recettes totales, bénéficiant d'événements de 2020 reportés suite à la pandémie.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué aux solides résultats et a affiché une croissance par rapport à 2020 mais aussi par rapport à 2019. En 2021, les ventes réalisées en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique (« EMEA »), hors locations liées aux grands événements, ont atteint 63,5 millions d'euros (+54,9 % par rapport à 2019).

Les ventes (hors locations liées aux grands événements) en Amérique (« NALA ») se sont élevées à 37,5 millions d'euros (+30,5 % à taux de change constant).

Dans la région Asie-pacifique (« APAC »), les ventes (hors locations liées aux grands événements) ont atteint 23,1 millions d'euros (+19,6 % à taux de change constant).

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)



Chiffre d'affaires par région

Chiffre d'affaires pour la période YTD (milliers d'euros)	APAC hors événements	EMEA hors événements	Amérique hors événements	Locations liées aux grands événements	TOTAL
Chiffre d'affaires 2021	**23,077**	**63,468**	**37,499**	**13,534**	**137,578**
Évolution par rapport à 2020 (%)	**+19,6 %**	**+54,9 %**	**+41,4 %**	**+967,4 %**	**56,2 %**
Variation par rapport à 2020 (%) à taux de change constant	**+19,6 %**	**+54,9 %**	**+30,5 %**	**+967,4 %**	**+53,0 %**
Chiffre d'affaires 2020	**19,315**	**41,002**	**26,526**	**1,268**	**88,111**

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement ont atteint 27,1 millions d'euros en 2021, contre 24,0 millions d'euros en 2020. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, car les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Par ailleurs, les marchés dans lesquels EVS opère et qui se caractérisent par une évolution très rapide des technologies utilisées ainsi que l'impossibilité de prédire les bénéfices futurs que les développements en cours sont susceptibles de générer, ont conduit le Conseil d'Administration d'EVS à conclure que les critères de l'IAS38.57 n'étaient pas rencontrés. Par conséquent, les frais de développement encourus en 2021 ne peuvent pas être activés.

Depuis le quatrième trimestre de 2010, EVS tient compte d'une dispense de précompte professionnel accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévus par l'article 273 du Code belge des impôts sur le revenu (« crédit d'impôts R&D »). Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des charges de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros.

À compter de 2021, Axon NL bénéficie de réductions d'impôts sur les revenus liés à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2021, il s'élevait à 0,4 million d'euros.

Enfin, EVS bénéficie en Belgique du régime « Innovation Box » depuis le deuxième semestre de 2016. Ce régime permet aux sociétés belges de bénéficier de déductions sur les profits générés par des revenus de l'innovation.

6. EMPLOI

Répartition du personnel par département (en équivalents temps plein) :

	Services Corporate	Recherche & développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2019	59	237	58	110	464
31 déc. 2020	65	272	94	119	550
31 déc. 2021	69	268	81	133	551

Au 31 décembre 2021, EVS occupait au total 551 personnes (équivalents temps plein), dont 6 membres du personnel de direction, soit une hausse de 0,2 % par rapport à la fin de l'exercice 2020. Le coût total des rémunérations s'élève à 47,3 millions d'euros en 2021, contre 40,2 millions d'euros en 2020. En 2021, la société a occupé en moyenne 547 personnes, soit une hausse de 6,4 % par rapport à 2020 (514).

7. RESULTATS

7.1. Chiffres-clés 2021

IFRS - millions d'euros, sauf bénéfice par action, exprimé en euros	***1S21 Revu***	***2S21 Non audité***	**2021 Audité**
Chiffre d'affaires	61.8	*75.8*	**137.6**
Marge brute	42.6	*53.2*	**95.8**
Marge brute %	68,9 %	*70,3 %*	**69,6 %**
Bénéfice d'exploitation – EBIT	15.4	*21.7*	**37.1**
Marge d'exploitation – EBIT %	24.9%	*28,6 %*	**27,0 %**
Bénéfice net – part du groupe	15.6	*19.3*	**34.9**
Bénéfice de base par action	1.16	*1.44*	**2.60**

7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée a atteint 69,6 % en 2021, par rapport à 66,5 % en 2020 suite à un mix produits favorable. Les charges d'exploitation ont augmenté de 11,0 % par rapport à l'année précédente : une fois corrigées de l'intégration d'Axon et de quelques hausses de dépenses suite aux évolutions de la situation liée au COVID, la hausse est principalement associée à des dépenses liées aux revenus (rémunération variable…) et à des dépenses liées à notre stratégie globale de transformation des activités. En 2021, la marge d'exploitation (EBIT) était de 27,0 % à 37,1 millions d'euros. Les impôts sur le résultat s'élèvent en 2021 à 2,8 millions d'euros, pour un taux d'imposition effectif de 7,5 %, principalement en raison du régime belge de déduction pour revenus d'innovation et d'autres incitants fiscaux en faveur de la R&D. Un avantage fiscal exceptionnel de 0,5 million d'euros a été enregistré, en rapport avec une restitution datant de 2016.

Le bénéfice net du groupe a totalisé 34,9 millions d'euros en 2021, contre 7,2 millions d'euros en 2020. Le résultat de base par action a atteint 2,60 euros pour l'exercice 2021, contre 0,53 euros pour l'exercice 2020.

7.3. Données par action (euros)

	2021	**2020**	**2019**	**2021/2020**
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13,400,624	13,668,612	14,016,921	-2%
Bénéfice net de base, part du groupe	**2.60**	**0.53**	**1.40**	**390,6 %**

8. BILAN, CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

EVS présente un bilan toujours solide, avec une situation de trésorerie nette de 54,9 millions d'euros et un faible niveau d'endettement (dont 13,4 millions d'euros sont liés aux contrats de location), ce qui se traduit par un total de fonds propres représentant 73,3% du total du bilan à la fin décembre 2021.

Les terrains et constructions comprennent principalement le nouveau siège social de Liège, ainsi que le droit d'usage des bureaux à l'étranger. Les amortissements annuels sur les immobilisations incorporelles, les terrains et les bâtiments (y compris les actifs liés au droit d'utilisation) et les autres immobilisations corporelles s'établissent à 7 millions EUR. Le passif comprend 17,3 millions d'euros de dettes financières (en ce compris leurs composantes à court et à long terme), principalement liées aux dettes de location, pour 13,4 millions d'euros, et aux emprunts, pour 3,9 millions d'euros.

La trésorerie nette provenant des activités opérationnelles s'élève à 38,7 millions d'euros en décembre 2021, contre 19,2 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 72,1 millions d'euros. Cette augmentation par rapport à la fin de l'exercice 2020 s'explique principalement par une croissance de la trésorerie nette attribuable aux activités d'exploitation, ainsi que par une baisse globale de la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement. L'augmentation de la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement s'explique principalement par le paiement d'un acompte sur dividende et d'un dividende final en 2021 (ce qui n'était pas le cas pour 2020).

À la fin du mois de décembre 2021, 14 327 024 actions EVS étaient en circulation, dont 925 140 étaient détenues par la société. En 2021, 158 600 nouveaux bons de souscription ont été octroyés à divers membres du personnel et aucun exercice n'a eu lieu. Ainsi, aucune action n'a été utilisée pour l'exercice de bons de souscription par les collaborateurs et 28 000 bons de souscription ont été annulés. Fin 2021, 456 432 bons de souscription étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 19,89 euros et une échéance moyenne en novembre 2025. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la note 5.4.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2021 a approuvé l'attribution de 3 067 actions aux collaborateurs d'EVS (attribution de 10 actions à chaque membre du personnel au prorata de son temps d'occupation effectif ou assimilé en 2020) en récompense de leur contribution aux succès du groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2021, 1,5 million d'euros de provisions couvraient raisonnablement des garanties techniques.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à de nombreux risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au point 5.1 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise. La Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration procèdent à une analyse régulière des risques de la société et prennent des mesures pour en minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.
Les instruments financiers utilisés par la société sont identifiés au niveau du bilan et comptabilisés à leur juste valeur.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques de la société en matière de gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée figurent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise (point 5.1) et au chapitre Risques et Incertitudes. Le risque de change est traité séparément dans l'annexe 27.2.

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel.

La politique du groupe consiste à détenir ses propres installations en Belgique et à les financer partiellement sur fonds propres et partiellement à l'aide d'emprunts bancaires à long terme. Les terrains et constructions avaient une valeur comptable nette de 52,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 10,7 millions d'actifs au titre du droit d'utilisation).

12. CAPITAL ET FILIALES

EVS Broadcast Equipment SA dispose d'un capital de 8 772 323 euros, représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille et vingt-quatre actions (14 327 024) sans désignation de valeur nominale.

13. PERSPECTIVES 2022

Orientation financière

Nous voyons le marché LSP poursuivre la transition de l'infrastructure vers l'UHD. La rediffusion LSM-VIA et ses capacités IP soutiendront la transition vers les serveurs vidéo live XT-VIA pour les clients LSP désireux de recourir à des solutions de production à distance.

Les clients LAB poursuivent la transformation mise en œuvre pour faire face aux perturbations qui frappent l'industrie des médias en privilégiant des solutions plus larges et plus flexibles et en exigeant davantage de support pour recourir également à des solutions de production à distance.

Compte tenu du carnet de commandes, LAB devrait être le pilier de marché qui soutiendra le plus la croissance du chiffre d'affaires en 2022 avec la poursuite des projets de modernisation. Nous constatons également que nous avons réussi à remplir notre « carnet de commandes à long terme » (au-delà de 2022). Ceci résulte de la disponibilité des offres OPEX, des commandes SLA couvrant des périodes plus longues et de la reconnaissance des revenus pluriannuels liés aux grands contrats de modernisation. Nous avons l'intention d'accroître nos revenus récurrents en plaçant des recettes de ventes récurrentes à long terme.

Le chiffre d'affaires généré en 2022 par les locations liées aux grands événements sera influencé par la tenue des grands événements sportifs de l'hiver, représentant des revenus d'environ 9,2 millions d'euros.

Le carnet de commandes pour 2022 s'élève à 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit +34,0 % (hors locations liées aux grands événements) par rapport à l'année dernière à la même date (31 décembre). EVS a également un carnet de commandes de 9,2 millions d'euros pour des locations liées aux grands événements.

En plus de ce carnet de commandes pour 2022, EVS a déjà 12,9 millions d'euros de commandes à facturer en 2023 et au-delà.

Tous les indicateurs de l'entreprise sont au vert pour assurer une année 2022 solide. EVS prévoit des recettes comprises entre 125 et 140 millions d'euros. EVS constate une augmentation de l'impact des pénuries mondiales dans la chaîne d'approvisionnement de composants électroniques, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre génération de revenus en 2022.

Les dépenses d'exploitation continueront d'augmenter de 5 à 10 % en raison de l'inflation et d'embauches supplémentaires pour maintenir et alimenter notre croissance. L'évolution ultérieure de l'inflation est susceptible d'avoir un impact sur cette évaluation.

14. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Suite au conflit en Ukraine, EVS surveille et respectera les sanctions internationales infligées à la Russie et à la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS estime que le respect de ces sanctions ne devrait pas avoir d'incidence sur ses résultats commerciaux étant donné que les recettes pour ces régions ne sont pas significatives.

15. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration a décidé de faire part de son intention de verser un dividende brut de base correspondant à 1,00 euro par action pour l'année 2021.

Par ailleurs, EVS souhaiterait honorer ses intentions passées en termes de distribution de dividendes (intention de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021). Par conséquent, après des conditions de marché difficiles en 2020, liées à la pandémie, EVS propose exceptionnellement de distribuer un dividende brut supplémentaire : un premier dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2022, et un second dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2023. Tout cela est évidemment sujet aux conditions de marché et à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Un acompte sur dividende de 0,50 EUR a été versé en novembre 2021. Le dividende final s'élèvera dès lors à 1,00 EUR, sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 17 mai 2022.

Pour les 3 années suivantes, EVS propose de renouveler sa politique de dividende. Une proposition sera présentée à l'assemblée générale des actionnaires. Notre ambition est de distribuer un dividende brut total de 1,10 EUR par action pendant la période 2022-2024, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

La proposition de dividende pour 2021 et au-delà se résume comme suit :

En € par année fiscale par action	**Exercice 2021**	**Exercice 2022**	**Exercice 2023**	**Exercice 2024**
Dividende de base	1,00	1,10	1,10	1,10
Dividende additionnel exceptionnel	0,50	0,50	0,00	0,00
Dividende total	**1,50**	**1,60**	**1,10**	**1,10**

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer des parts de la société aux collaborateurs dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires. Ces actions sont basées sur une participation bénéficiaire de 2 % de l'EBIT annuel. En supposant un prix d'action moyen de 21 €, cela représenterait un total de 56 actions à distribuer par collaborateur (seuls les collaborateurs belges sont concernés). Le nombre exact d'actions devra être calculé ultérieurement, en fonction du prix d'action moyen à la clôture des 30 derniers jours précédant la publication de l'invitation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et distribué à tous les collaborateurs belges.

DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Ce chapitre du rapport annuel résume les règles et les principes de la bonne gouvernance d'entreprise mis en place par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts de la société et à la Charte de gouvernance de l'entreprise. Il s'attarde également sur les activités relatives à l'année 2021.

1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé dès 2006 une Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte »). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 »). Le Conseil d'administration a revu et mis à jour cette charte fin 2019 pour tenir compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et continuera à le faire chaque fois que ce sera nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration respecte la plupart des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Cependant, le Conseil a estimé que certaines dérogations au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 se justifiaient au vu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre analyse les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des dérogations.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat compris entre un an et quatre ans. Au 31 décembre 2021, le Conseil se composait de six membres. Les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne prennent part ni aux débats ni au vote.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur en raison d'un décès, d'une démission ou autre, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de la réunion suivante, procède à l'élection définitive.

Plusieurs documents d'information sont remis aux membres à chaque séance du Conseil, ou avec la convocation : rapports, résultats financiers, mémorandum d'investissements et autres documents liés aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises durant l'année 2021 et a notamment discuté des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements de produits, suivi des filiales, gestion des liquidités, évaluation de l'impact de la crise du Covid sur les collaborateurs, situation commerciale et financière de l'entreprise, rapports intermédiaires 2021, budget 2022 et plan d'entreprise quinquennal, examen de projets d'acquisition et de partenariat, préparation des communiqués de presse et de l'Assemblée générale, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du Conseil.

3. COMITES SPECIALISES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'EVS a constitué un Comité d'audit et un Comité des nominations et des rémunérations afin de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller sur ces sujets. La prise de décision finale reste cependant une compétence collégiale du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de quatre administrateurs non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'intégrité de l'information financière de la société et est notamment chargé de superviser les rapports financiers, l'audit interne, l'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2021, en présence, pour la plupart des points, du CEO, du CFO et du Commissaire.

Au sein du Comité d'audit, conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, Philippe Mercelis (plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Chantal De Vrieze (diplôme en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, notamment au sein des groupes Altran et Econocom), Martin DePrycker (titulaire d'un doctorat en informatique et d'un MBA de l'université d'Anvers) et le président du Conseil d'administration également membre du Comité d'audit détiennent des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit.

3.2. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité est chargé des missions décrites à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités en matière d'établissement de la politique de rémunération, d'examen et d'établissement de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que des mesures d'incitation à long terme et des rémunérations variables et de la politique en matière de primes. Il assure également un suivi et formule

des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du conseil Les membres du comité des nominations et des rémunérations s'est réuni cinq fois en 2021.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration était composé comme suit :

		Administrateur depuis	Comité d'audit	Comité des nominations et des rémunérations	Terme du mandat	Activité en 2021	
						Présences CA (7)	Présences Comités (4 – Co d'audit) (5 – Co des rém.)
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Mai 2024	7/7	0
Innoconsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	2016	Membre	Membre	Mai 2024	7/7	9/9
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	2017	Membre		Mai 2025	7/7	4/4
Philippe MERCELIS[3]	Administrateur indépendant	2019	Président	Membre	Mai 2023	4/7	6/9
Accompany You sprl, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Président	Mai 2023	7/7	5/5
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	2020	Membre	Membre	Mai 2024	7/7	9/9

Michel COUNSON (1960)
CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (1955)
Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (1961)
Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Philippe MERCELIS (1963)
Philippe Mercelis commence sa carrière chez ING (anciennement BBL) en 1987. Il y occupe des postes de Back Office Manager, Product Manager Lending B2B, B2B Marketing Director et plusieurs fonctions commerciales à la fois dans la banque

[3] Philippe Mercelis, pour des raisons personnelles, n'a pas pu être présent et a dès lors été excusé pour indisponibilité pour 3 réunions du Conseil d'administration, 2 réunions du Comité des nominations et des rémunérations et 1 réunion du Comité d'audit.

commerciale et les secteurs des assurances. Il est également administrateur et membre du Comité de direction d'ING Lease et d'ING Commercial Finance.
En plus de ces fonctions, il occupe plusieurs postes notamment dans des fonds d'investissement en private equity et public equity.
Philippe Mercelis est actuellement Head of Corporate Banking Brussels - Brabant chez Belfius Bank.

Anne CAMBIER (1970)
Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.
De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer.
Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.
Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (1958)
Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie.

Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez AE, Automation et GIMV.

Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

4. GESTION JOURNALIERE

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité exécutif.

4.1. Comité exécutif

Au 31 décembre 2020[4], le Comité exécutif se composait de :
- Innovision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- WeMagine Srl, représentée par Veerle DE WIT, CFO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, CPO

Michel Couson est également Administrateur délégué, mais ne fait pas partie, à sa demande, du Comité exécutif.

Le Comité exécutif coordonne le suivi et le développement du groupe et des affaires. Ses membres sont en contact permanent, sont informés de la situation financière du groupe, des ventes et des projets, du stade de développement des produits et solutions, du stade de mise en œuvre des projets et des problèmes des clients, et le comité prend des décisions opérationnelles comme l'engagement et le désengagement de personnel ou la conclusion de contrats. Il est l'organe de décision du groupe.

La société, consciente de l'importance de maintenir une certaine diversité et une certaine inclusion au sein de son personnel, a également continué à travailler à la diversité d'âge, de genre, d'ethnicité et de background éducatif, professionnel et géographique de son comité exécutif et de l'équipe de haute direction d'EVS en général, et à la diversité de compétences professionnelles en particulier. La diversité et l'ethnicité sont très importantes pour notre société, étant donné la présence mondiale d'EVS. Nous avons la conviction que la diversité et l'inclusion sont des facteurs-clés pour découvrir des talents, avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation et finalement atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus quels que soient leur bagage culturel, leur genre, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro en ce qui concerne le racisme et la discrimination.

Comme de nombreuses sociétés, EVS évolue vers l'égalité de genre. Assister à des inégalités au sein de nos équipes est inacceptable, en particulier parce que nous sommes axés sur l'humain. Nous voulons créer un contexte inclusif, égalitaire et durable afin de permettre aux individus d'exprimer pleinement leur potentiel. En 2021, notre Conseil d'administration comptait

[4] Les contrats de prestations de services de Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO et de Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO, qui ont pris fin respectivement le 4 mars 2021 et le 16 décembre 2021.

2 femmes sur 6 membres, notre Comité exécutif (l'équipe de direction) comptait 1 femme sur 6 membres et l'équipe de haute direction d'EVS (appelée la skipper's team) comptait 9 femmes sur 56 membres. Cette dernière est diversifiée à plusieurs niveaux : management, transformation, technologies, software et services, ainsi qu'en termes de diversité géographique et d'exposition internationale de ses membres.
À compter de 2022, notre comité exécutif sera encore plus diversifié, car nous accueillerons de nouvelles nationalités au sein de l'équipe (notamment un citoyen espagnol et un citoyen britannique).

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif s'entoure des managers locaux pour assurer le fonctionnement opérationnel des filiales. Les filiales de commercialisation et de support sont quant à elles aisément contrôlées, car leur activité est entièrement dépendante d'EVS Broadcast Equipment SA depuis Liège (Belgique) : livraison de matériel de promotion, présence sur les foires, livraison de machines ou de pièces de rechange et trésorerie. Les Conseils d'administration de ces filiales sont principalement constitués de l'Administrateur délégué de la maison-mère, du CEO, du CFO, ainsi que de responsables locaux. Les filiales sont réparties entre les régions (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique), elles-mêmes coordonnées chacune par un « responsable de région ». Ce choix d'organisation permet une remontée très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison-mère et chaque région jouit d'une certaine autonomie opérationnelle afin de favoriser un contact optimal avec le marché.

5. CONTROLE DE LA SOCIETE

5.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction met tout en œuvre pour assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans la partie financière du présent rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion de risques sont les suivantes :

- L'évaluation avec le Commissaire de ses rapports d'audit et, si nécessaire, la demande d'informations et éclaircissements supplémentaires, et la prise de mesures correctives ;
- L'évaluation avec le Commissaire et le Comité d'audit des processus à risque dans l'établissement des états financiers et leur correction ;
- La surveillance permanente des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (en ce compris la position financière de la société, les risques de taux de change), y compris au sein des différentes filiales du groupe ;
- Le suivi des prix des composants et des relations avec les fournisseurs ;
- La maîtrise des systèmes d'information ;
- La surveillance des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et d'éventuelles violations ;
- La surveillance des règlements et lois, y compris le suivi des litiges et de leurs possibles implications financières ;
- Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. L'ensemble des informations nécessaires à ce processus provient de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont également mises en place afin d'assurer que celui-ci est maîtrisé en profondeur.

5.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est réalisé par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire a une durée de trois ans. Il a été renouvelé pour trois ans en mai 2019.

En 2021, l'ensemble des émoluments relatifs au Commissaire de la maison-mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Marie-Laure MOREAU et à son réseau, s'élève à 149 200 euros pour l'ensemble de leurs prestations dans le cadre du mandat de Commissaire.

6. ACTIONNARIAT (AU 31 DECEMBRE 2021)

État de l'actionnariat, tel qu'il résulte des dernières déclarations de transparence reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2021 :

Actionnaire	**Nombre d'actions**	**% statutaire de base** [1]	**% statutaire dilué** [2]
Michel Counson	835,906	5,8 %	5,7 %
Actions propres EVS	925 140	6,5 %	6,3 %
Degroof Petercam Asset Management	707,679	4,9 %	5.0%
Schroders Plc	424,743	3,0 %	2,9 %
Norges Bank	423,428	3,0 %	2,9 %
Otus Capital Management Limited	820,529	5.7%	5.6%
Ennismore Fund Management	435,497	3,0 %	2.9%
Non déclarés	9 754 102	68.1%	65.8%
Total	**14,327,024**	**100,0 %**	
Total hors actions propres	**13 401 884**		
Warrants en circulation au 31 décembre	456.432		3.1%
Total dilué	14 783 456		100,0 %

Total dilué hors actions propres	13.858.316

(1) En % du nombre d'actions souscrites, y compris actions propres.
(2) En % du nombre d'actions souscrites, compte tenu des warrants en circulation, y compris actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est représenté par 14 327 024 actions. Il y a une seule catégorie d'actions disposant des mêmes droits. Plus d'informations sur le capital de la société sont également disponibles à l'annexe 19 des comptes consolidés.

Le 31 décembre 2021, EVS détenait 925 140 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires de la société, 1 274 979 actions sont nominatives, dont 811 528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24 378 actions dématérialisées), 1 157 par EVS, 83 706 par les membres du personnel d'EVS dans le cadre du programme de participation bénéficiaire, et le solde par 12 autres actionnaires particuliers. Les comptes EVS auprès d'Euroclear renseignent 13 052 045 actions dématérialisées.

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent dès que celui-ci franchit le seuil de 3 % (condition imposée par les Statuts de la société) ainsi que pour tout multiple de 5 % (condition imposée par la Loi belge). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur la base du nombre d'actions en circulation (ex. 14.327.024 actions fin 2021).

7. ASSEMBLEES GENERALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2021, elle s'est tenue le 18 mai dans les locaux d'EVS et par conférence vidéo, les actionnaires ayant reçu pour recommandation de voter par proxy en raison de la pandémie de Covid-19. Au total, 99 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 2 695 048 actions, soit 18,8 % du capital d'EVS. Toutes les résolutions ont été acceptées à un taux moyen de votes favorables de 81,11 %.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée ne peut statuer valablement que si 50 % des actions sont présentes ou représentées (« le quorum »). Si ce n'est pas le cas, une seconde Assemblée générale extraordinaire sera convoquée et pourra statuer, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités déterminées par la loi.

Une Assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 18 mai 2021 mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 7 juin 2021. Au total, 103 actionnaires étaient présents ou représentés, réunissant 2 715 549 actions, soit 19 % du capital d'EVS. La proposition (i) de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations et d'accorder l'autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre de l'article 7:202 du Code des sociétés et des associations, ainsi que (ii) de renouveler l'autorisation accordée au Conseil d'administration d'acquérir et d'aliéner les actions de la société n'a pas été adoptée, car la majorité des trois-quarts des votes émis lors de l'Assemblée générale extraordinaire n'a pas été atteinte. La proposition de refonte des statuts d'EVS afin de les mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations a été approuvée avec 99,9 % de voix favorables à l'Assemblée générale extraordinaire.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais également de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une participation à ses assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif économique final. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent dès lors être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif économique final qui lui permet d'exercer ses droits.

8. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS engage régulièrement le dialogue avec ses actionnaires pour discuter de l'évolution des activités, de la performance et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos rapports d'activités et de nos résultats annuels ou semestriels. Dans ce contexte, le CEO et le CFO ont régulièrement des contacts avec nos plus gros actionnaires et apprécient leur contribution. En outre, nous continuons à tenir compte du feedback que nous recevons de groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons souvent aux demandes écrites d'actionnaires, quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié les interactions avec nos actionnaires en 2021 et continuera à le faire, car nous considérons le dialogue avec les actionnaires comme une grande priorité.

9. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à l'Assemblée générale ordinaire une répartition de ces résultats en fonction de l'intérêt de la société et de ses actionnaires. En tenant compte des restrictions légales en matière de distribution de bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer un dividende qui respectera les besoins de la société en matière d'investissements et d'acquisitions. Depuis son introduction en bourse en 1998, EVS a versé des dividendes chaque année. La société a initié dès 2006 l'octroi d'un dividende intérimaire distribué en novembre.

Pour 2021, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022, d'approuver la distribution d'un dividende brut total par action de 1,00 EUR pour l'exercice.

En outre, le conseil d'administration propose une distribution exceptionnelle d'un dividende supplémentaire à verser en mai 2022. EVS entend honorer ses intentions passées de distribuer 1,00 EUR par action par année pour la période allant de 2018 à 2021. À ce titre, après des conditions de marché difficiles en 2020 liées au COVID-19, EVS propose de distribuer un dividende brut exceptionnel supplémentaire en deux étapes.

1. Un premier dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2022
2. Un second dividende brut exceptionnel de 0,50 EUR par action en mai 2023

Tout ce qui précède est sujet aux conditions de marché et à l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration propose en outre de distribuer des parts de la société aux collaborateurs dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires. Ces actions sont basées sur une participation bénéficiaire de 2 % de l'EBIT annuel. En supposant un prix d'action moyen de 21 €, cela représenterait un total de 56 actions à distribuer par collaborateur (seuls les collaborateurs belges sont concernés). Le nombre exact d'actions devra être calculé ultérieurement, en fonction du prix d'action moyen à la clôture des 30 derniers jours précédant la publication de l'invitation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et distribué à tous les collaborateurs belges.

Les dividendes sont payables auprès de l'institution financière suivante :
BANQUE ING SA (« Single ESES Paying Agent Euroclear »)
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

10. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence. EVS s'engage à s'y conformer, sous réserve de certains aspects sur lesquels la société communiquera de façon appropriée. Suivant le principe « se conformer ou expliquer » de ce même Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'adapter l'application de ces normes de bonne gouvernance au vu du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes y afférentes, comme décrit ci-dessous :

- Concernant les administrateurs exécutifs, et suite à une étude sur les pratiques et le benchmark dans ce domaine menée en 2021, le conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les membres exécutifs doivent détenir afin d'éviter toute spéculation. Cette position sera réexaminée régulièrement par le conseil d'administration. Bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif sont déjà actionnaires d'EVS.

- S'agissant des administrateurs non exécutifs, et suite à une étude sur les pratiques et le benchmark dans ce domaine menée en 2021, le conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société, pour éviter le conflit d'intérêts et sauvegarder l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Cette position sera réexaminée régulièrement par le conseil d'administration.

- Le comité d'audit se réunit deux fois par an, selon les besoins de la société. Tous les trois ans, il examine les règles de fonctionnement, évalue sa propre efficacité et recommande au conseil d'administration d'apporter les adaptations nécessaires. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. Il a donc entrepris de définir les critères d'évaluation ainsi que les analyses devant être effectuées à cette fin. La première évaluation qui résultera de ces analyses a été reprogrammée en 2022.

- Au moins une fois par mois, le management exécutif est censé remettre au comité d'audit le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société pour permettre au comité d'audit de vérifier que les principaux risques (y compris les risques liés à la fraude et au respect de la législation et des règles en vigueur) sont correctement identifiés, gérés et communiqués. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités, qui a débuté fin 2021 et est toujours en cours.

- En principe, le Directeur de la comptabilité du groupe (travaillant sous l'autorité du CFO) exerce les fonctions d'audit interne. Le comité d'audit formule des recommandations concernant la sélection, la nomination, le renouvellement de mandat et la révocation du responsable de l'audit interne et surveillera la réactivité du management par rapport aux conclusions et recommandations qu'il lui adresse. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cette mission n'a pas toujours été accomplie par le passé. C'est pourquoi il a demandé que la mission fasse l'objet d'une procédure préliminaire visant à confirmer ses compétences et ses responsabilités, qui a débuté fin 2021 et est toujours en cours.

- Le comité d'audit doit examiner le programme de travail de l'auditeur interne, eu égard aux rôles complémentaires des fonctions d'audit interne et externe. Il doit recevoir des rapports d'audit interne ou un résumé périodique de ceux-ci. Aucune périodicité à cet égard n'avait été fixée dans le passé. C'est pour cette raison qu'un programme d'audits internes et de présentations auprès du comité a été planifié. Le comité d'audit examine si nécessaire l'efficacité de l'audit interne. Compte tenu des changements que la société a connus ces dernières années, le comité d'audit actuel remarque que cet examen n'a pas toujours été effectué par le passé. Il entreprendra donc de définir les critères d'évaluation ainsi que les

analyses devant être effectuées à cette fin. Le premier examen qui résultera de ces analyses a été reprogrammé avant 2022.

- Par souci de clarté, et contrairement à ce que nous avions fait en 2017, nous avons respecté la recommandation du Code de gouvernance d'entreprise selon laquelle les actions ne peuvent pas être attribuées définitivement et les options ne peuvent pas être exercées moins de trois ans après leur attribution dans les plans de warrants émis en 2021 (comme en 2020).

RAPPORT DE REMUNERATION

1. LES ADMINISTRATEURS

1.1. Politique de rémunération

Les Administrateurs non exécutifs reçoivent un montant forfaitaire annuel, éventuellement proratisé. Ce montant forfaitaire inclut la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en guise de rémunération pour l'exécution de leur mandat, un montant fixe par séance du Conseil d'administration (au-delà de 6 réunions par an) ou d'un comité spécialisé.

La politique et l'enveloppe de rémunération des Administrateurs sont approuvées par l'Assemblée générale ordinaire. Lors de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'administration, proposée après une analyse effectuée avec d'autres sociétés comparables dans le but de professionnaliser davantage la gouvernance de la société.

Depuis l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016 (avec effet au 1er janvier 2016), la rémunération est fixée comme suit (EUR) :
.

		Rémunération fixe		**Rémunération liée aux présences aux réunions**		**Autres[5]**
		Conseil d'administration	**Comités spéciaux**	**Conseil d'administration**	**Présence aux comités spéciaux**	
Non exécutifs						
InnoConsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an.		1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1 000 par présence	
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an.		1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1 000 par présence	
Accompany You, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an.	2 000 en tant que président du comité des rémunérations	1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1 000 par présence	
Philippe MERCELIS	Administrateur indépendant	20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an.	2 000 en tant que président du comité d'audit	1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1 000 par présence	
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	40 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an.		1 500 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1 000 par présence	

[5] L'Assemblée générale ordinaire de mai 2020 a approuvé à l'unanimité l'octroi à tous les membres du Conseil d'administration d'une rémunération globale supplémentaire de 15 000 euros par an, pour l'exécution de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction d'administrateur validées par le Conseil d'administration (comme notamment des entretiens, des réunions de préparation et des réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un comité (audit, rémunérations ou stratégique)). Le Conseil d'administration répartira ce montant entre ses membres suivant le nombre et l'importance des missions exceptionnelles qu'ils auront effectuées.

Exécutifs			
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20 000, couvrant un maximum de 6 réunions par an.	500 par entretien

Les montants forfaitaires ou montants fixes sont ajustés pro rata temporis en fonction de la date de nomination/démission en cours d'année

L'assemblée générale ordinaire de mai 2001 a approuvé la politique de rémunération telle qu'exposée ci-dessus.

Par souci de clarté :
- La société et ses filiales ne consentent pas de prêts personnels, de garanties, etc. aux membres du Conseil d'administration ou de l'équipe exécutive. Si des Administrateurs sont chargés de missions et de projets particuliers, ils peuvent percevoir une rémunération appropriée à cet effet, ce qui est notamment le cas des Administrateurs exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les administrateurs non exécutifs au terme de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de warrants ou de stock-options. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunération basée sur les performances ni d'avantages liés à la retraite.

1.2. Rapport de rémunérations en 2021

Pour l'exécution de leur mandat en 2021, les administrateurs ont perçu les rémunérations suivantes (EUR) :

		Rémunération fixe		**Rémunération liée aux présences aux réunions**		**Autres**	**Réduct. de 10 %***	**TOTAL 2021**
		Conseil d'administration	**Comités spéciaux**	**Conseil d'administration**	**Comités spéciaux**			
Non exécutifs								
InnoConsult bvba, représentée par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	20,000		1 500	9 000	1,500	-800	31,200
7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	20,000		1,500	4 000		-600	24,900
MMBu, représentée par Patricia LANGRAND	Administrateur indépendant	6,667					-500	6,167
Accompany You, représentée par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	20,000	2,000	1 500	5 000	500	-750	28,250
Philippe MERCELIS	Administrateur indépendant	13,333	1,500		6 000	1 500	-683	21 650
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représentée par Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	40,000		1,500	9,000	500	-1.300	49,700
Exécutifs								
Michel COUNSON	Administrateur délégué	20,000					-500	19,500
TOTAL								181,367

*Au cours de la réunion du conseil du 8 décembre 2020, les administrateurs ont approuvé une réduction de 10 % de leur rémunération pour une période de 4 mois comprise entre janvier 2021 et avril 2021.

Au 31 décembre 2021, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient directement ou indirectement 835 906 actions sur un total de 14 327 024, soit 5,8 % du capital souscrit.

1.3. Information comparative sur l'évolution des rémunérations et de la performance de la société

Le tableau repris ci-dessous montre l'évolution des rémunérations des cinq dernières années.

En €	2017	2018	2019	2020	2021
Évolution des rémunérations					
Rémunération moyenne des collaborateurs	72,122	74,778	81,572	78,056	87,327
Performance d'EVS					
EBIT (millions d'€)	34,9	28,1	23,0	5,7	37,1
ROCE	36,3 %	54,7 %	27,3 %	8,1 %	38,0 %
Free cash-flow (millions d'€)	25,5	32,0	21,2	9,5	38,2

Comme défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publiera à l'avenir le ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le collaborateur le moins bien payé en Belgique. Pour 2021, ce ratio est de 11x.

Le collaborateur le moins bien payé est défini comme un collaborateur à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année, la rémunération totale réelle reçue par ce collaborateur est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et, en tant que telle, elle sera évaluée à l'avenir en fonction de l'évolution du ratio.

2. LE CEO ET LES AUTRES MEMBRES DU MANAGEMENT EXECUTIF

2.1. Politique de rémunération

2.1.1. Notre vision

« *Nous préférons l'équité à l'égalité* ». Chez EVS, notre objectif n'est pas d'offrir une rémunération égale, mais une rémunération juste. Nous offrons à chacun une rémunération personnalisée, juste et compétitive reflétant sa performance et son niveau de responsabilité. Nous souhaitons rester innovants et à l'écoute des membres de notre équipe tout en respectant notre stratégie d'employeur attentif. Nous voulons prendre soin des membres de notre équipe, comme nous souhaiterions qu'ils prennent soin de nos clients.

La politique de rémunération vise à attirer, conserver et motiver des collaborateurs compétents et professionnels. C'est pourquoi le montant de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et des responsabilités. Le Comité des rémunérations évalue chaque année la rémunération totale et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. Le niveau de rémunération fait également l'objet d'analyses de comparabilité avec des références externes, soit via des études soit via des conseils externes.

Chez EVS, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des postes du Groupe Hay pour classer les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Notre système actuel de classification des postes a été initié il y a quelques années et est actualisé régulièrement. Le département RH demande à Korn Ferry Hay Group de procéder régulièrement à un contrôle de la classification existante afin de garantir une base correcte, cohérente et solide pour les applications liées à la classification (par ex. rétribution, mobilité, recrutement...) et inclure des informations de benchmarking liées à la rétribution. Chez EVS, les analyses comparatives avec le marché sont basées sur la valeur médiane du marché plutôt que la moyenne. Pour nous situer à un niveau de rémunération juste par rapport au marché, nous considérons une rémunération juste dans une fourchette comprise entre 80 % et 120 % de la médiane du marché. Les références utilisées sont choisies selon le secteur, la taille des sociétés et la localisation. Nous tenons à nous assurer que notre stratégie de rétribution favorise l'engagement de nos équipes à l'égard de la stratégie à long terme d'EVS.

2.1.2. Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du management exécutif

2.1.2.1 Vue d'ensemble

Rémunération de base (RB)	ICT*	Indicateurs ICT*			Warrants	Autres avantages**	Assurance et contributions au régime de pensions**
		EBIT	Performance	Enregistrements de commandes			

CEO	353 000 EUR	141 200 EUR (40 % de la RB)	100 %	-	-	33,000	Aucun	N/A
CCO		40 % de la RB	35 %	10 %	55 %	Max. 20 % de la RB	Aucun	N/A
CFO		20 % de la RB	70 %	30 %	-	Max. 20 % de la RB	Aucun	N/A
CMO		20 % de la RB	70 %	30 %	-	Max. 20 % de la RB	Aucun	N/A
CPO		20 % de la RB	70 %	30 %	-	Max. 20 % de la RB	Aucun	N/A
CTO		20 % de la RB	70 %	30 %	-	Max. 20 % de la RB	Aucun	N/A

*Intéressement à court terme (ICT) - Le conseil d'administration a sélectionné des indicateurs ICT, tels que proposés par le Comité des nominations et des rémunérations, qui sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS : les objectifs visés en matière d'EBIT annuel, de performance et d'enregistrements de commandes sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice pertinent, et les résultats sont suivis chaque trimestre et évalués chaque année. La période d'évaluation correspond à l'exercice écoulé et le montant de l'ICT est fixé au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ces critères sont évalués et, le cas échéant, adaptés annuellement par le Conseil d'administration. Les objectifs en matière d'EBIT annuel et d'enregistrements de commandes sont ambitieux mais réalisables pour améliorer la valeur pour les actionnaires. Le management d'EVS considère qu'il serait préjudiciable pour les affaires d'EVS (en particulier concernant la concurrence) de divulguer les détails des objectifs en matière d'EBIT et d'enregistrements de commandes, mais ces deux objectifs sont conformes à nos prévisions de chiffre d'affaires divulguées publiquement au début de l'année dans notre communiqué de presse financier. Les objectifs de performance portent habituellement sur : la stratégie, les clients, la gestion des membres de l'équipe d'EVS et la durabilité.

**Autres avantages et contributions au régime de pensions – Le CEO et les autres membres du management exécutif sont des sociétés de management qui fournissent leurs services à titre indépendant, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, d'assurances ni de contributions au régime de pensions comme c'est le cas de nos collaborateurs.

2.1.2.2 Versement de l'ICT

a. CEO

Objectif d'EBIT	**Inférieur au seuil**	**Seuil**	**Objectif cible**	**Plafond**
Résultats	<80 %	80 %	100 %	120 %
Versement	0 %	50 %	100 %	150 %

Opportunité maximale ICT : 60 % de la rémunération de base (soit 211 800)

b. CCO

Objectif d'EBIT	**Inférieur à l'objectif**	**Seuil**	**Objectif cible**	**Plafond**
Résultats	<80 %	80 %	100 %	120 %
Versement	0 %	50 %	100 %	150 %

Objectif de performance			**Objectif cible**		**Plafond**
Résultats	0 %	50 %	100 %	125 %	150 %
Versement	0 %	50 %	100 %	125 %	150 %

Objectif d'enregistrements de commandes	**Inférieur à l'objectif**	**Seuil**	**Objectif cible**	**Plafond**	**Super plafond**
Résultats	<80 %	80 %	100 %	110 %	120 %
Versement	0 %	30 %	100 %	145 %	200 %

Opportunité maximale ICT : 71 % de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO

Objectif d'EBIT	**Inférieur à l'objectif**	**Seuil**	**Objectif cible**	**Plafond**

Résultats	<80 %	80 %	100 %	120 %
Versement	0 %	50 %	100 %	150 %

Objectif de performance			**Objectif cible**		**Plafond**
Résultats	0 %	50 %	100 %	125 %	150 %
Versement	0 %	50 %	100 %	125 %	150 %

Opportunité maximale ICT : 30 % de la rémunération de base

Les membres du management exécutif ne reçoivent aucun acompte sur la rémunération variable.

2.1.2.3 Conséquences sur l'ICT en cas de cessation du contrat de services du CEO et d'autres membres du management exécutif

En cas de cessation du contrat de services du CEO et d'autres membres du management exécutif, l'ICT n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou au motif d'une indisponibilité du prestataire pour raisons médicales ou pour cause de décès) ou (ii) par le prestataire avec motif ; dans les deux cas, le prestataire aura droit au versement de l'ICT :

- lié à l'exercice précédant l'année durant laquelle le préavis écrit de résiliation aura été donné ;
- lié à l'exercice durant lequel le préavis écrit de résiliation aura été donné, uniquement si le préavis est donné après le 1er juillet de cet exercice, et uniquement au pro rata (ou, si le motif est une indisponibilité du prestataire pour raisons médicales ou pour cause de décès – 50 % de cet ICT est dû si le préavis écrit est donné avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de cet ICT est dû si le préavis écrit est donné après le 1er juillet de cet exercice.

2.2. Rapport de rémunérations en 2021

2.2.1. Vue d'ensemble

	Rémunération de base (RB)	Versement de l'ICT 2021 – Coût total pour la société	Indicateurs ICT*
CEO	346 879 EUR	211 800 EUR	Plafond de l'ICT – 150 %
Autres membres du comité exécutif	1 419 556 EUR * En ce compris les indemnités de résiliation versées à Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO (139 152 EUR) et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO (150 268 EUR) tel que convenu dans les dispositions de résiliation de leurs contrats de services respectifs	437 099 EUR * * en ce compris la rémunération variable octroyée à Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO conformément aux dispositions de leurs contrats de services.	EBIT et/ou Enregistrements de commandes et/ou Performance Versement dépassant 150 % des gains globaux de l'ICT en cas d'objectif atteint, en moyenne

2.2.2. CEO

InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a reçu en rémunération de base un montant total de 346 879 EUR et un ICT de 211 800 EUR pour l'année 2021 (qui correspond à son plafond ICT, soit 150 % des gains de l'ICT du CEO en cas d'objectif atteint, ce qui correspond à 141 200 EUR)

2.2.3. Autres membres du management exécutif

Pour l'exercice 2021, les autres membres du management exécutif étaient :

- Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, CFO – contrat terminé le 4 mars 2021
- Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, CTO – contrat terminé le 16 décembre 2021
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, CPO
- WeMagine Srl, représentée par Veerle DE WIT, CFO

Les autres membres du management exécutif ont reçu, en 2021, une rémunération de base globale de 1 419 ,556 EUR (coût total pour la société), en ce compris les indemnités de résiliation versées à Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO (139 152 EUR) et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO (150 268 EUR), tel que convenu dans les dispositions de résiliation de leurs contrats de services respectifs (correspondant à 110 jours de prestation de services à EVS), et une rémunération variable globale de 437 099 EUR (coût total pour la société et comprenant la rémunération variable octroyée à Sbasyva, Srl, représentée par Yvan ABSIL, ancien CFO et à Seremia Srl, représentée par Axel BLANCKAERT, ancien CTO conformément aux dispositions de leurs contrats de services), ce qui représente plus de 150 % de l'ICT global en cas d'objectif atteint, en moyenne.

2.2.4. Warrants

Les warrants accordés au CEO et aux autres membres du management exécutif sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations sur base des résultats de la société et de leurs performances.

En 2021, le CEO a reçu 33 000 warrants, et les autres membres du comité exécutif ont reçu des warrants comme suit, conformément au Plan de warrants 2021 d'EVS :

- Axel BLANCKAER : 10 000 warrants
- Nicolas BOURDON : 7 500 warrants
- Quentin GRUTMAN : 10 000 warrants
- Pierre MATELART : 7 500 warrants

Les principales caractéristiques du plan de warrants 2021 sont :

- Date d'octroi : 22 juin 2021
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Premier jour possible d'exercice : 1er janvier 2025
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
- Prix d'exercice : 18,21 EUR (Moyenne du cours de clôture des actions d'EVS 30 jours avant le 22 juin 2021)

3. PROCEDURES DE CONFLITS D'INTERETS

L'année considérée n'a été marquée par aucun conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code belge des sociétés et des associations.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un investissement dans des actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après « EVS ») comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doivent examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. La réalisation d'un des risques suivants pourrait gravement affecter nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie des fonds investis.

Nous distinguons des risques primaires et secondaires.

1. RISQUES PRIMAIRES

- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'interrompt, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits : il s'agit d'un souci grandissant au vu de la récente pénurie sur le marché des composants électroniques.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments-clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent une grande fiabilité. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.
- Nous ne pouvons pas exclure que la pandémie actuelle de coronavirus et un reconfinement mondial résultant d'une nouvelle vague générale (bien que de moins en moins probable) puissent avoir de graves répercussions sur nos revenus et nos flux de trésorerie d'exploitation, compromettant ainsi potentiellement notre hypothèse de continuité d'exploitation. La pandémie de coronavirus pourrait également entraîner l'annulation ou d'importants changements concernant les grands événements de 2022, affectant la capacité d'EVS à honorer l'ensemble du carnet de commandes se rapportant à ces grands événements. EVS surveille constamment les indicateurs du Covid-19 afin d'anticiper les impacts potentiels sur ses activités.

2. RISQUES SECONDAIRES

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent p
- as à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seront gravement affectés.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.

- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO
Représentant d'une BV

atteste que, à sa connaissance,

a) les états financiers complets, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
b) le rapport de gestion présente fidèlement les événements importants et les transactions entre parties liées de 2021, y compris leur impact sur les états financiers complets, ainsi qu'une description des risques et incertitudes existants pour les mois restants de l'exercice.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Liège Office Center
Rue des Guillemins 129, bte3
B - 4000 Liège

Tel: +32 (0) 4 273 76 00
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 21 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 190.046.778 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 34.770.125.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu - contrats complexes

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires de la Société s'élève à € 113.217.888 dont une partie porte sur des contrats à prix fixes qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière non-automatisée, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction.
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues.
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture.
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par la Société sur base des dispositions contractuelles.
- Nous avons contrôlé et discuté les écritures manuelles relatives aux revenus.
- Nous avons évalué l'adéquation des informations reprises dans les annexes des comptes annuels.

Valorisation de la participation et de la créance détenues dans la société AXONAxon Investment BV

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable de la participation et de la créance envers la société AXONAxon Investment BV s'élève à respectivement € 2.411.319 et € 10.058.493. Cette société a été acquise en 2020 et est active dans les infrastructures médias.

Un test de dépréciation durable (« impairment ») a été documenté par la Société, sur la base d'un business plan sur 5 années tenant compte d'une des ventes et des coûts attendus, l'ensemble des flux de trésorerie futurs étant actualisés.

En raison de l'incertitude inhérente aux prévisions reprises dans le plan à 5 ans et des hypothèses utilisées (taux d'actualisation et taux de croissance), le niveau de jugement de la direction et l'importance des montants concernés, ce point d'audit est considéré comme un point clé de notre audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons comparé la valeur comptable de la participation avec les fonds propres de AXON Investments BV.
- Nous avons discuté la performance de AXON Investments BV et ses perspectives futures telles que reprises dans le plan à 5 ans avec la direction.
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration afin de confirmer les informations reçues de la direction.
- Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction tenant notamment compte de l'analyse des données historiques.
- Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises, nous avons évalué les hypothèses et les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de la participation et de la créance AXON Investments BV.
- Nous avons comparé la valeur recouvrable de la participation et de la créance AXON Investments BV avec leurs valeurs comptables respectives et avons conclu sur le caractère adéquat du maintien de la valeur nette comptable.
- Nous avons évalué l'adéquation des informations reprises dans les annexes des comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel

comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures

pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3 :6, § 4 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:6, § 4 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les Comptes Annuels pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence « GRI ». Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence GRI mentionné dans le rapport de gestion.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 15 avril 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie-Laure Moreau *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

22MLM0121